



**Entreprise Coopérative des Agriculteurs de  
Méagui**

**Avec Conseil d'Administration**

**BP 98 Méagui**

**Site Internet : [www.ecam-meagui.com](http://www.ecam-meagui.com)**

**E-mail : [info@ecam-meagui.com](mailto:info@ecam-meagui.com)**



**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE GESTION DES  
ZONES TAMPONS DES FORETS CLASSEES DE LA  
ZONE D'INTERVENTION DE LA COOPERATIVE  
ECAM DE MEAGUI**

**RAPPORT PROVISOIRE**

**Mai 2023**

# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES IMAGES .....</b>	<b>V</b>
<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>VI</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte et justification du projet .....	1
1.2. Objectifs du projet .....	2
<b>2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL .....</b>	<b>2</b>
2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage..	2
2.2. Recherche documentaire .....	3
2.3. Mission de collecte des données.....	3
2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes .....	7
2.5. Traitement des données .....	8
<b>3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE ECAM .....</b>	<b>9</b>
3.1. Données générales sur la coopérative .....	9
3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative .....	11
3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits .....	12
3.4. Diverses collaborations de la coopérative ECAM .....	13
3.4.1. Partenaires communautaires.....	14
3.4.2. Organisations coopératives.....	14
3.4.3. Partenaires techniques .....	14
3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux .....	15
3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative ECAM.....	19
<b>4. DIAGNOSTIC DE LA ZONE TAMPON DES AIRES PROTEGEES .....</b>	<b>19</b>

4.1. Identification des aires protégées.....	19
4.2. Caractérisation des producteurs dans la zone tampon .....	20
4.2.1.Répartition par genre des producteurs.....	20
4.2.2.Rapport des producteurs à l'éducation .....	20
4.2.3.Tranche d'âge des producteurs .....	22
4.2.4.Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge.....	23
4.2.5.Répartition des producteurs par nationalité .....	24
4.3. Caractérisation des activités agricoles.....	26
4.3.1. Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier .....	26
4.3.2. Identification des pratiques culturelles .....	27
4.3.3. Revenus des producteurs .....	28
4.3.4. Mode de vente de la production cacaoyère.....	29
4.3.5. Extension des parcelles culturelles .....	30
4.3.6. Ressources naturelles de la zone tampon .....	32
4.4. Représentations des aires protégées chez les producteurs ...	33
4.5. Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées.....	33
4.6. Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans la zone tampon des aires protégées.....	34
<b>5. MESURES DE PRESERVATION DE LA ZONE TAMPON DE RAPIDE-GRAH .....</b>	<b>35</b>
5.1. Les actions de la coopérative ECAM.....	35
5.1.1. Une adhésion sélective et contrôlée à la coopérative : une méthode préventive.....	35
5.1.2. Le principe d'exclusion des producteurs de la coopérative : une méthode entre régularisation et dissuasion.....	35

5.1.3. Impact de l'exclusion des planteurs de la coopérative sur la préservation de la zone tampon de Rapide-Grah .....	36
5.2. Recommandations pour prévenir l'intrusion de la zone tampon de la forêt de classée de Rapides-Grah.....	37
<b>6. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS EXCLUS : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DE LA ZONE TAMPON DE LA FORÊT CLASSEE DE RAPIDES-GRAH .....</b>	<b>40</b>
6.1. Fondement de l'engagement des producteurs exclus.....	40
6.2. Présentations et analyse des engagements pris par les producteurs à proximité de Rapide Grah exclus de ECAM .....	40
6.3. Plan d'action des producteurs exclus .....	41
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>55</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewées.....	4
Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées .....	6
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon par section .....	6
Tableau 4 : Les sections d'intervention de la Coopérative ECAM.....	11
Tableau 5 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative ECAM .....	13
Tableau 6 : Liste des partenaires de ECAM .....	16
Tableau 7 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs .....	24
Tableau 8 : Nationalité des producteurs .....	25
Tableau 9 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde de la zone tampon de Rapide-Grah .....	37
Tableau 10 : Plan d'action en faveur des producteurs exclus de la coopérative ECAM ...	43

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des producteurs par sexe.....	20
Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique .....	21
Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés .....	22
Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge.....	23
Graphique 5 : Situation matrimoniale des producteurs .....	24
Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie.....	25
Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles.....	26
Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier.....	27
Graphique 9 : Production cacaoyère en 3 ans.....	28
Graphique 10 : Autres pratiques culturelles des cacaoculteurs .....	28
Graphique 11 : Revenu des producteurs.....	29
Tableau 12 : Mode de vente des productions .....	30
Tableau 13 : Mode de vente des productions par section des producteurs exclus .....	30
Graphiques 14 : Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée.....	31
Graphiques 15 : Intérêt pour de nouvelles parcelles .....	31
Graphique 16 : Recherche de nouvelles terres cultivables.....	32

## LISTE DES IMAGES

Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables de ECAM et autorités locales.....	5
Image 2 : Quelques images de l'atelier d'élaboration du plan d'action .....	7
Image 3: Liste de présence des enquêtes qualitatives.....	63
Image 4 : Liste de présence des Responsables ECAM et consultants pour l'atelier d'élaboration du plan d'action .....	76
Image 5 : Liste de présence des producteurs exclus d'ECAM pour l'atelier d'élaboration du plan d'action.....	79

## **RESUME EXECUTIF**

L'étude sur « le diagnostic participatif des producteurs situés à proximité des aires protégées de la coopérative ECAM de Meagui » est un projet dont l'objectif principal est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAM dans les aires protégées de la sous-préfecture de Meagui. Concrètement, il s'agit d'inciter les producteurs au respect de la zone tampon de la forêt classée de Rapides Grah, qui est victime de l'extension des plantations. Cette étude se décompose en trois composantes : i) réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité de la forêt classée ; ii) élaborer un plan d'actions pour prévenir les risques identifiés ; iii) proposer des activités économiques comme alternatives aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères.

La réalisation de l'étude a nécessité des missions de terrain auprès des parties prenantes de la forêt classée que sont, les producteurs exclus et non de la coopérative ECAM et ses responsables, les autorités administratives traditionnelles et les communautés de jeunes et femmes. Les entretiens ont permis de collecter des informations sur la coopérative ECAM, le rapport entre la coopérative et les producteurs exclus, les difficultés rencontrées par les producteurs exclus, les risques d'infiltration de la forêt classée dus à l'exclusion, les engagements pris par les producteurs exclus et les mesures de préservation de la zone tampon.

L'exclusion des producteurs est mise en place dans le cadre de la politique de certification des coopératives pour une production durable de la cacaoculture en Côte d'Ivoire. Elle a conduit à l'exclusion de la coopérative ECAM de 43 producteurs dont les plantations sont entre 2 et 5 km proche de la zone tampon de la forêt classée Rapide-Grah. Les producteurs exclus ne sont plus membres de la coopérative et par conséquent ne bénéficient plus des avantages comme les prêts financiers, les aides sociales et les appuis divers.

Cette étude a montré que l'exclusion est source de difficultés socio-économiques pour les producteurs. Ils sont dans l'incapacité de prendre suffisamment en charge leurs familles. Le constat majeur est que l'exclusion est une mesure qui ne lutte pas réellement contre les risques d'infiltration dans la zone tampon de Rapide Grah. Les données de l'étude montre que plus les producteurs sont exclus, plus ils sont intéressés à étendre leurs plantations dans la forêt classée. La cacaoculture est donc le principal facteur d'infiltration de la zone tampon de la forêt classée Rapide Grah. Les planteurs cherchent à maximiser leurs revenus ce qui conduit à la course aux terres.

Ce paradoxe montre qu'il est important de développer d'autres alternatives de protection de la zone tampon de la forêt classée à travers un dispositif participatif. Les mesures coercitives doivent s'accompagner de mesures participatives des producteurs pour sauvegarder la forêt classée. Celles-ci doivent

se traduire par la responsabilisation des producteurs exclus à travers des engagements formels pris.

Aussi, il ressort que la méconnaissance du code forestier, le laxisme des autorités dans l'application des sanctions, la faiblesse du dispositif étatique de surveillance forestière, la prédominance de la culture extensive consommatrice d'espace sont des facteurs d'infiltration de la forêt classée.

L'étude aboutit à la conclusion selon laquelle, la préservation participative des zones tampons de la forêt classée de Rapide-Grah passe par la mise en place / diversification d'autres sources de revenus aux producteurs telles que les AGR ou les cultures maraichères. La mise en place de revenus complémentaires à travers les activités économiques (les AGR) permettra en effet de freiner l'extension des plantations vers les zones tampons. C'est pourquoi, le diagnostic participatif des activités génératrices de revenus par leurs planteurs et les modalités d'implémentation constitue un plan d'action adéquat pour restaurer et préserver la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah. Cette mesure centrale doit se faire avec l'accompagnement de toutes les parties prenantes concernées par la protection de la forêt classée de Rapide-Grah de Méagui. Elles doivent être plus collaboratives et avoir des cadres d'actions concertées pour mieux coordonner les décisions de protection de la zone tampon de la forêt classée.

## **CLARIFICATION DES TERMES ET EXPRESSIONS CLES**

**Aire protégée :** une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

**Allochtone :** Ce dit d'une personne qui vient d'un endroit différent. Personne qui n'est pas née là où elle habite.

**Allogène :** Se dit d'un groupe ethnique installé depuis relativement peu de temps sur un territoire et présentant encore des caractères raciaux ou ethniques qui le distinguent de la population autochtone.

**Autochtone :** un autochtone est une personne dont les ancêtres sont originaires de l'endroit où elle habite. Une population est dite autochtone si sa présence dans un lieu déterminé est avérée depuis de nombreuses générations. Selon la Banque Mondiale, les populations autochtones sont des groupes sociaux et culturels distincts qui partagent des liens ancestraux collectifs avec les ressources naturelles et les terres où elles vivent, qu'elles occupent.

**Forêt classée :** La forêt incorporée comme telle dans le domaine forestier de l'Etat en vertu d'un acte réglementaire définissant ses limites et son affectation.

**Forêt :** Toute terre, constituant un milieu dynamique et hétérogène, à l'exclusion des formations végétales résultant d'activités agricoles, d'une superficie minimale de 0,1 hectare portant des arbres dont le houppier couvre au moins 30% de la surface et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 5 mètres.

**Zone tampon :** Tout espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole vers les milieux aquatiques. Il s'agit généralement de dispositifs rustiques, conçus pour être facile à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte et justification du projet

Les forêts jouent un rôle important dans la sauvegarde de la diversité biologique et dans la protection de l'environnement. Malheureusement, le couvert forestier africain en général et ivoirien en particulier s'amenuise à un rythme effréné. De 16,5 millions d'hectares de forêt en 1960, la Côte d'Ivoire compte aujourd'hui environ 2 millions d'hectares, soit 11 %<sup>1</sup> du territoire national contre le minimum de 20 % requis par la norme internationale. De 1990 à 2015, la Côte d'Ivoire a enregistré le taux de déforestation le plus élevé au monde, perdant en moyenne 4,3% de sa superficie totale par an (BNETD, 2016)<sup>2</sup>. Selon la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18% (1996) à environ 50% (2014). De 2017 à 2018, le pourcentage d'augmentation des forêts perdues en Côte d'Ivoire était le deuxième plus élevé au monde (Weisse et Goldman, 2019)<sup>3</sup>. Cette disparition du couvert forestier s'est effectuée à un rythme de 300 000 hectares par an (Source : SODEFOR, Cité par Kouamé Kra, 2019).

Aujourd'hui, les conséquences de cette dégradation ont commencé à se faire sentir sur le plan écologique, économique et social. On note notamment la perturbation du climat (réchauffement climatique, réduction de la pluviométrie, etc.) ainsi que la régression de la biodiversité faunique et floristique par la raréfaction de certains biotopes et espèces clefs (espèces endémiques des forêts galeries, etc.).

Parmi les facteurs qui participent de la déforestation, l'agriculture représente 62% de la destruction. Et particulièrement, la cacaoculture à 38% des cas de déforestation provoqués par l'agriculture.

Afin de réduire l'impact des activités agricoles sur les aires protégées dans la sous-préfecture de Méagui, Ce projet axé sur la coopérative ECAM consiste à élaborer un diagnostic participatif qui met à contribution les ressources sociales, techniques, représentationnelles et symboliques des producteurs agricoles de ECAM, afin de pouvoir réduire l'intrusion de ceux-ci dans les zones tampons de la forêt classée de Rapides Grah. Ce rapport se présente en sept (07) points :

- La méthodologie du travail;
- La présentation de la coopérative ECAM ;

---

<sup>1</sup> Sources: Forest Preservation, Rehabilitation, and Expansion Strategy, June 2018 & Global Forest Watch. Cote d'Ivoire 2019. (<https://www.globalforestwatch.org/dashboard/country/CIV>)

<sup>2</sup> BNETD 2016. Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement : *L'identification, l'analyse et la cartographie des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les sept zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire.*

<sup>3</sup> Weisse, M. & Goldman, E.D. "The World Lost a Belgium-sized area of Primatry Rainforest Last Year. The World Resources Institute. April 2019. <https://www.wri.org/blog/2019/04/world-lost-belgium-sized-area-primary-rainforests-last-year>

- Caractéristiques des producteurs dans la zone tampon ;
- Ressources naturelles dans la zone tampon ;
- Mesures de préservation de la zone tampon ;
- Engagements des producteurs exclus de la coopérative ECAM ;
- Conclusion et principales recommandations

## **1.2. Objectifs du projet**

L'objectif général de cette activité est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAM dans les aires protégées de la sous-préfecture de Meagui. Pour le rendre opérationnel, il se décline en trois (03) objectifs spécifiques, à savoir :

- ✓ Réaliser un diagnostic participatif auprès des producteurs situés à proximité des aires protégées ;
- ✓ Identifier les producteurs qui s'engagent à ne pas infiltrer les aires protégées ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions pour prévenir les risques d'infiltration identifiés ;
- ✓ Proposer des activités économiques comme alternatives aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères.

## **2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL**

### **2.1. Activité préparatoire : Réunion de cadrage et de démarrage**

Une réunion de cadrage a été organisée le 26 Janvier à Abidjan au siège du cabinet COFED avant le démarrage de la mission de terrain. Elle a concerné le Cabinet d'exécution du projet et les Consultants (Sociologues et Statisticiens). Cette rencontre a servi de cadre d'échange et de partage d'informations entre le cabinet et les Consultants. Les échanges ont porté sur la compréhension des termes de référence du projet, la finalisation de l'approche méthodologique y compris les supports d'enquête (note méthodologique, support d'enquête – le guide d'entretien et le questionnaire). Cette rencontre a permis aux Consultants d'avoir une meilleure compréhension des attentes du projet mais aussi, d'accéder à toute la documentation disponible et recadrer le plan de travail pour une meilleure efficacité. La réunion a été saisie par les Consultants pour décliner leur feuille de route.

Elle a aussi permis d'identifier les dispositions à prendre pour la bonne marche de la mission d'enquête. A ce sujet, la stratégie de la communication permanente entre l'équipe projet a été adoptée et la préparation du terrain par le cabinet avant le départ des consultants sur le terrain.

La réunion de démarrage s'est tenue dans les locaux de la coopérative ECAM à Méagui. Elle a consisté en la mise en place du plan opérationnel de réalisation de la mission auprès des parties prenantes (producteurs, autorités traditionnelles, administratives et associatives). Réunissant les responsables de ECAM et les Consultants, le chronogramme des rencontres auprès des autorités locales et les visites dans les 6 sections de la coopérative ont été définis. Cette planification a orienté les Consultants dans la collecte des informations auprès des populations cibles du projet.

## **2.2. Recherche documentaire**

Elle a consisté à exploiter la documentation disponible sur l'état des lieux des forêts classées (FC) en Côte d'Ivoire. Il s'agit des textes de lois, rapports gouvernementaux et d'institutions et de structures spécialisées dans la gouvernance forestière, productions scientifiques. Par exemple :

- Le code forestier de Côte d'Ivoire ;
- Les décrets et arrêtés pris sur les forêts en Côte d'Ivoire ;
- Le rapport de la direction des eaux et forêts sur les forêts classées de Rapides Grah
- Les articles sur les rationalités, les enjeux socio-économiques liés à l'infiltration des forêts classées
- Les données statistiques sur le couvert forestier ivoirien.

Le recours à la documentation a permis aux Consultants d'appréhender de manière holistique la situation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Ce détour documentaire a servi d'éclaireur pour mener à bien la mission de terrain à Méagui.

## **2.3. Mission de collecte des données**

Cette mission s'est déroulée du Lundi 30 Janvier au Samedi 04 Février 2023, soit sept (7) jours. Elle a consisté à collecter des informations auprès des populations dans le but de co-construire avec ces parties prenantes un cadre de diagnostic participatif pour une meilleure gestion de la zone tampon de la forêt classée de Rapides Grah. La collecte des informations a combiné les approches qualitative – Consultant Sociologue – et quantitative – Consultant Statisticien.

### **○ Au niveau qualitatif : l'entretien**

Les entretiens se sont déroulés avec différentes catégories de personnes, à savoir les producteurs exclus et non exclus des six (06) sections de la coopérative ECAM, les chefs et notabilité des villages ou campements abritant les

sections de la coopérative ECAM, les responsables de la coopérative ECAM, le coordonnateur projet Equité-ECAM, les agents des structures de gestion des forêts telles que la SODEFOR et les eaux et forêts ainsi que les autorités sous-préfectorales. Au total cent trente-six (136) personnes ont participé à la réalisation des entretiens (voir liste de présence annexe) On dénombre 48 femmes et 88 Hommes. Au niveau des entretiens individuels, on compte 31 hommes et 7 femmes. Concernant les focus on dénombre 57 hommes et 41 femmes pour un total de 13 focus groups.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont les entretiens ont été réalisés lors de la mission de terrain.

*Tableau 1 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés*

N°	CATEGORIES	ENTRETIEN INDIVIDUEL		FOCUS GROUP		TOTAL
		Homme	Femme	Homme	Femme	
<b>1</b>	<b>LES SECTIONS ECAM</b>					
1	EBOYEKOUN	3	2	11	0	<b>16</b>
2	GNAMIENKOUASSIKRO	6	1	7	6	<b>20</b>
3	GNANGOMIANKRO	6	1	6	10	<b>23</b>
4	KAKADJEKRO	8	1	6	6	<b>21</b>
5	NOUVEAU QUARTIER	3	1	8	9	<b>21</b>
6	PETIT OUELE	3	1	7	8	<b>19</b>
	<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>120</b>
<b>2</b>	<b>LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES</b>					
<b>1</b>	Bureau ECAM			11	0	<b>11</b>
<b>2</b>	AUTORITES ADMINISTRATIVES	2		1	2	<b>5</b>
	<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>2</b>		<b>12</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>57</b>	<b>41</b>	<b>136</b>

Source : Enquête de terrain, Février 2023

Quelques images des échanges sur le terrain.

*Image 1 : Quelques images des séances d'échanges avec les producteurs, responsables de ECAM et autorités locales*



Focus-group avec les jeunes de la section de Nouveau Quartier



Consultation publique avec la chefferie et la population de Gngomiankro



Réunion de coordination de la mission de terrain avec les responsables de ECAM



Fin d'entretien avec les responsables des Eaux et Forêts de Méagui, représentés par le Directeur départemental, la Cheffe de Cantonement et son Adjointe

Source : Enquête de terrain, Février 2023

○ **Au niveau quantitatif : administration du questionnaire**

La collecte des données quantitatives a été effectuée (la méthode CAPI avec l'outil « Kobocollect ») auprès des cacaoculteurs membres de la Société Coopérative ECAM résidents à proximité de la forêt classée de Rapide-Grah. Pour connaître le profil des producteurs et des plantations cacaoyères à proximité des forêts, l'enquête a été réalisée à partir de questionnaire (voir annexe). Au total 100 cacaoculteurs ayant coopérés ont été interrogés.

Tableau 2 : Répartition des producteurs et des zones échantillonnées

REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	SECTION	TOTAL MEMBRES	MEMBRES PROCHES DES AIRES PROTEGEES			Producteurs échantillonnés
					HOMMES	FEMMES	TOTAL MEMBRES	
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	EBOYEKOUM	173	1	0	1	10
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	GNANMIENK OUKOUKRO	57	2	1	3	10
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	GNANGOMIA NKRO	74	3	2	5	20
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	KAKADJEKRO	97	16	3	19	30
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	NOUVEAU QUARTIER	44	9	3	12	20
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	PETIT OUELLE	404	3	0	3	10
<b>TOTAL</b>				<b>849</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>100</b>

Source : enquête de terrain, Février 2023

Spécifiquement les 100 producteurs échantillonnés se répartissent comme suit :

- 30 producteurs situés aux abords de l'aire protégée Rapides Grah et figurant parmi la liste des 43, communiquée par la coopérative, et
- 70 autres producteurs.

Le tableau suivant présente la répartition selon les sections de la coopérative ECAM.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon par section

RUBRIQUES	Statut des producteurs		Total
	A proximité de la forêt classée Rapides Grah	Autres producteurs	
Eboyekoum	1	9	10
Gnamienkouakoukro	2	8	10
Gnangomiankro	5	15	20
Kakadjekro	8	15	23
Nouveau quartier	10	10	20
Petit Ouelle	4	13	17
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

Source : Enquête de terrain, Février 2023

Ce choix est dû au fait que, d'une part, le nombre de producteurs situés aux abords est faible par rapport au nombre total (5%) et, d'autre part, ceux et celles vivant en dehors peuvent avoir des vécus qui permettront d'anticiper sur des situations d'infiltration futures.

Ainsi, sur un objectif de 43 producteurs à proximité de la forêt classée Rapides Grah autour des aires protégées et identifiées, 13 n'ont pu être atteints et ce, pour diverses raisons (absence pour long voyage, déménagement vers d'autres localités et indisponibilité non précisée).

### ○ **Atelier d'élaboration du plan d'action**

L'atelier pour l'élaboration du plan d'action s'est tenu dans les locaux de la coopérative ECAM. Il a regroupé trois catégories de parties prenantes : les producteurs exclus d'ECAM, les responsables d'ECAM et les consultants. Cet atelier était centré sur la collecte d'information auprès des producteurs exclus. Au total 29 personnes ont participé à l'atelier (Voir liste de présence en annexe). Elles sont réparties comme suit :

- 20 producteurs exclus d'ECAM ;
- 7 responsables d'ECAM ;
- 2 consultants sociologues.

Les échanges ont porté sur trois axes principaux, à savoir les actions pour maximiser le rendement des plantations, les activités additionnelles pour accroître le revenu des producteurs et les besoins en formations. Les activités se sont bien déroulées comme le démontrent ces images.

*Image 2 : Quelques images de l'atelier d'élaboration du plan d'action*



Photo d'ensemble avant le début des activités de l'atelier



Echange avec les producteurs exclus

Source : Enquête de terrain, Mai 2023

## **2.4. Principaux axes de résultats issus des enquêtes**

L'approche qualitative a permis la collecte de différents types d'information auprès de ces entités sociales et institutionnelles. Les autorités administratives ont fait l'état des lieux des forêts dans la localité de Méagui. Elles ont fourni des informations sur les potentialités agricoles de Méagui. Quant aux structures de

gestion des forêts, elles ont décliné leurs attributions, les activités qu'elles mènent pour la sauvegarde des forêts classées, les obstacles rencontrés. Les producteurs exclus ont partagé leurs sentiments par rapport à leurs exclusions de la coopérative, leurs perceptions des forêts classées, les causes de l'infiltration des forêts classées et l'extension des plantations vers les zones tampons et leurs recommandations pour la préservation des forêts classées. Les responsables de ECAM ont fait la présentation de leur coopérative, les raisons des exclusions des producteurs situés à proximité des forêts classées, les conditions de réintégration des planteurs, les avantages octroyés aux producteurs membres de la coopérative et leurs solutions pour préserver les forêts classées.

Avec le questionnaire, l'enquête a permis de récolter les informations sur ces personnes et leurs plantations de cacao. Sur la base de ces données, les caractéristiques sociodémographiques (âge ; origine ; provenance ; période d'installation) ont été déterminées. De même, les informations sur les caractéristiques des plantations (mode d'acquisition, âge, superficie et rendement) ont été recueillies.

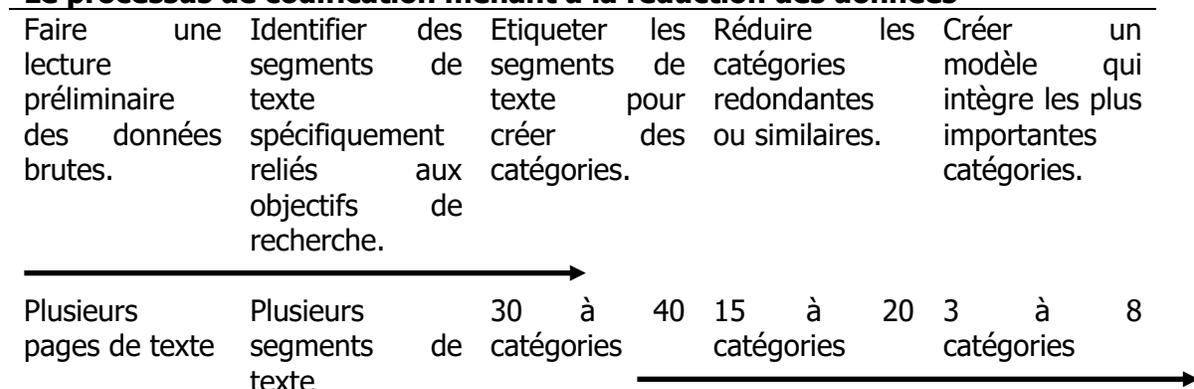
## 2.5. Traitement des données

A l'issue de la mission, les Consultants ont procédé à l'analyse des données. Concernant les données d'entretien, l'analyse a permis d'extraire de la masse de données discursives les informations pertinentes en vue de la rédaction du rapport.

La technique de traitement des données qualitative s'est basée sur l'analyse de contenu thématique du discours des enquêtés. Elle s'est inspirée du modèle de codification menant à la réduction des données de Thomas (2006). Le schéma ci-dessous décrit ce modèle.

*Schéma 1 : Processus d'analyse des données qualitatives*

### **Le processus de codification menant à la réduction des données**



**Source : Thomas (2006, p. 242), adapté de Creswell (2002, p. 266).**

Quant aux données issues du questionnaire collectées sur tablette, elles ont été analysées à partir des logiciels Stat, SPSS et Excel. Les tableaux, diagrammes et les camemberts ont permis de ressortir les fréquences des réponses apportées sur le profil des producteurs de cacao, le rendement et la relation avec la coopérative. Les variables actives utilisées sont : la période d'infiltration, le mode d'acquisition des parcelles, la superficie des plantations, et le rendement moyen des plantations.

### **3. PRESENTATION DE LA COOPERATIVE ECAM**

#### **3.1. Données générales sur la coopérative**

L'Entreprise Coopérative des Agriculteurs de Méagui en abrégée ECAM a été créée en Août 2004 par des producteurs de la localité appelée « Petit Marché » ou Progréagui dans la sous-préfecture de Méagui. Elle a débuté ses activités avec 89 producteurs pour atteindre aujourd'hui 849 membres avec environ 7 000 tonnes de production par an sur une superficie de plus 12 012 ha. Le chiffre d'affaires de la coopérative est de 5,5 Milliards de Francs CFA. Elle exerce dans 21 sections et dispose de :

- Un (1) magasin central d'une capacité de 500 tonnes
- Dix (10) magasins annexes,
- Vingt-huit (28) camions de ramassage,
- Trois (3) camions d'évacuation,
- Deux (2) véhicules de liaison,
- Trente-cinq (35) motos.

Par ailleurs, ECAM est structurée et organisée autour de l'assemblée générale, qui est l'organe suprême. Ensuite, il y a un conseil d'administration composé de onze (11) membres dont quatre (04) femmes, dirigée par Madame DOUMBIA Assata. Un conseil de surveillance composé de trois (03) membres et d'une direction générale pour la gestion efficace de la coopérative. La direction générale est composée de quatre (04) départements, à savoir les départements durabilité, financier ou comptabilité, transport/logistique et production/commercialisation. La coopérative est composée par la suite de sous-départements, des agents opérationnels et des producteurs.

Ainsi, depuis Avril 2014 et conformément à l'acte uniforme de l'OHADA, la coopérative ECAM est devenue une société coopérative avec conseil d'administration. La coopérative ECAM pour le bien-être de ses producteurs et pour la production durable du cacao s'est engagée dans le programme de durabilité et de certification (Cocoa life) de MONDELEZ. Depuis 2016, la Coopérative ECAM est certifiée Fairtrade et certifiée UTZ en 2017.

ECAM fut désignée meilleure Coopérative Nationale en 2014, 2015 et 2020 meilleure Coopérative Régionale à l'occasion de la Journée Nationale du Cacao et du Chocolat (JNCC). Elle a également obtenue le Prix Miroma du meilleur investisseur de la prime fairtrade en 2020, Meilleur prix international des grands prix de la finance solidaire en 2021.

ECAM ambitionne d'être une coopérative de référence pour la promotion d'exploitants modernes et autonomes par la cacaoculture, à travers la maîtrise et l'amélioration de la productivité et la qualité du cacao des membres. Elle a pour mission d'améliorer les conditions de vie des producteurs par la professionnalisation en mettant en œuvre des encadrements appropriés, des programmes adaptés pour assurer un développement respectueux de l'environnement et des normes sociales.

A ce titre ses missions consistent au/à :

- Renforcement des capacités des membres ;
- Développement communautaire ;
- L'amélioration de cadre de vie de ses membres ;
- L'accroissement du revenu de ses membres
- Faciliter l'accès aux facteurs de production ;
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- Collecter et payer le cacao des membres ;
- Promouvoir le genre et lutter contre les PFTE.

De ces missions, ECAM a quatre (04) principaux axes d'intervention : la productivité et l'environnement, l'autonomisation de la femme, le développement socioéconomique et la protection et l'éducation des enfants.

On note que le présent projet est directement en lien avec l'axe productivité et l'environnement puisqu'il porte sur la protection de la proximité des aires protégées de la coopérative face aux activités de production agricole. Cet axe montre que la coopérative est déjà soucieuse de la préservation des potentialités forestières de sa zone d'intervention. Mais, le projet n'est pas déconnecté des autres axes, bien au contraire, il les prend aussi en compte. La protection environnementale passe inéluctablement par les questions de capacités financières des femmes relatives à leur développement socioéconomique comme les hommes. Il en est de même de la préservation des droits de l'homme, surtout ceux des enfants.

L'infiltration des forêts classées mobilise de la main d'œuvre pour la mise en valeur des parcelles. Et le plus souvent les enfants constituent la cible idéale des parents qui abandonnent la formation scolaire. En préservant les forêts classées, c'est une occasion de maintenir les enfants à l'école et participer à leur développement psycho-social.

### 3.2. Présentation de la zone d'intervention de la coopérative

La zone d'intervention de l'Entreprise Coopérative des Agriculteurs de Méagui en abrégée ECAM couvre la région de la Nawa, plus précisément dans la sous-préfecture de Méagui. La coopérative s'est rapprochée de ses producteurs membres en installant des sections à différents endroits de la localité de Méagui. Elle compte six (06) sections avec les effectifs repartis dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Les sections d'intervention de la Coopérative ECAM

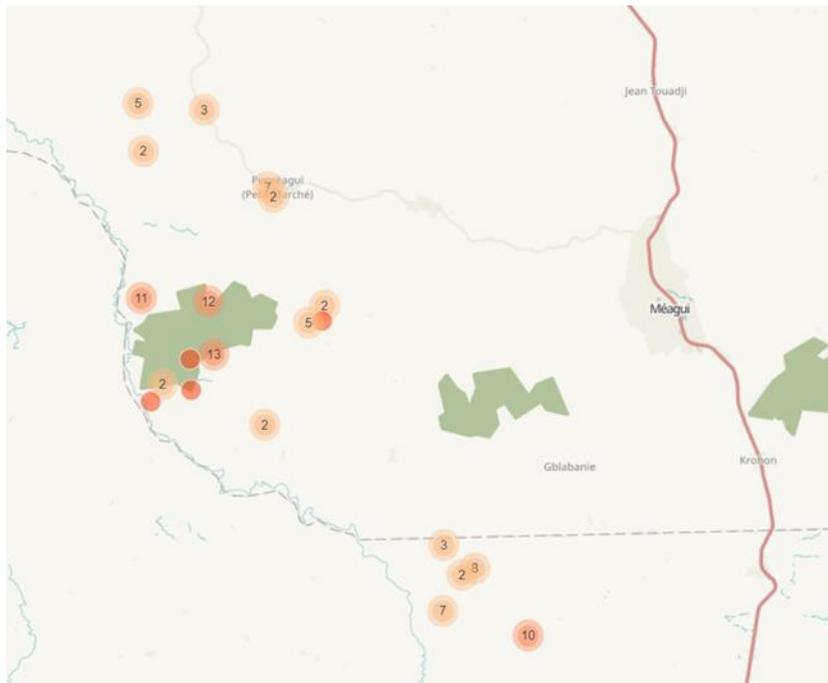
REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	SECTION	TOTAL MEMBRE
NAWA	MEAGUI	MEAGUI	EBOYEKOUM	173
			GNANMIENKOUAKOUKRO	57
			GNANGOMIANKRO	74
			KAKADJEKRO	97
			NOUVEAU QUARTIER	44
			PETIT OUELLE	404
<b>TOTAL</b>				<b>849</b>

Source : Enquête, Février 2023

Dans la zone d'intervention de ECAM l'activité agricole de base est le cacao. Mais, il y a aussi la culture du café, de l'hévéa comme produits de rente. Les populations pratiquent aussi les cultures vivrières (ignames, banane plantain, taro, manioc) aussi bien pour la commercialisation que l'auto-consommation.

Le carte ci-dessous montre la distribution des plantations des producteurs de la coopérative ECAM ; On observe que certaines sont proches des espaces verts qui représentent l'aire protégée.

**Figure 1 : Schéma des plantations**



Source : Enquête de terrain, Février 2023

### **3.3. Conditions d'adhésion des producteurs à la coopérative et les bénéfices induits**

L'adhésion des producteurs dans la sous-préfecture de Méagui à ECAM suit un processus de sélection fait de plusieurs étapes combinant des aspects administratifs et techniques. Cette procédure répond à la volonté de l'équipe dirigeante d'être en adéquation avec les dispositions en vigueur de production cacaoyère qui misent sur la durabilité de l'activité.

La première étape consiste pour la coopérative – à travers les délégués de section - à faire du marketing et de la sensibilisation auprès des producteurs. Cette phase donne droit à ceux qui le souhaitent de faire volontairement acte d'enregistrement pour devenir membres de la coopérative. Les producteurs ont aussi la possibilité de faire le mouvement inverse en se faisant enregistrer auprès des délégués de section sans forcément attendre les opérations de sensibilisation.

Après enregistrement, les administrateurs de groupes informent les producteurs-candidats sur les principes et les bonnes pratiques de production en vigueur au sein de ECAM et s'assurent de leur engagement à les respecter s'ils deviennent membres de la coopérative. Le processus de candidature est interrompu pour les producteurs qui n'approuvent pas ces principes en vigueur.

La direction générale de ECAM prend le relais en créant le registre des nouveaux potentiels membres. Elle procède à la vérification des pratiques agricoles à travers la localisation des plantations et l'inspection de la superficie. Cette étape permet d'analyser le taux de conformité de la plantation aux normes de certification. Les conclusions de ces étapes techniques sont transmises au conseil d'administration. Elle met en place un comité d'approbation des volontaires. Les candidats dont les études ont été concluantes sont déclarés membres de la coopérative. Cette approbation entraîne le paiement du droit d'adhésion (part sociale) qui s'élève à 5000 F CFA et une cotisation annuelle de 10 000 F CFA.

Un code est attribué aux nouveaux membres. En effet, l'attribution de code est un principe d'identification des producteurs de la coopérative. Elle permet de pouvoir localiser les plantations et de faire la distinction avec les membres des autres coopératives de la localité.

Le processus d'identification prend en compte le mapping des parcelles agricoles et le renforcement des activités de sensibilisation et de formation sur les bonnes pratiques culturales à adopter.

L'adhésion à la coopérative se solde par la délivrance de carte de membre. Ce qui permet de pouvoir bénéficier des avantages afférents à l'adhésion. Les producteurs de ECAM ont des avantages qui peuvent être regroupés dans différentes catégories comme le montre le tableau suivant :

*Tableau 5 : Les avantages liés à l'adhésion à la coopérative ECAM*

<b>LES TYPES DE BENEFICES</b>	<b>LES CARACTERISTIQUES</b>
Au plan économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les primes de certification</li> <li>- Le financement des AGR</li> </ul>
Au plan social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les prêts scolaires</li> <li>- La fourniture de denrées alimentaires en période de soudure</li> <li>- La construction de logements sociaux</li> </ul>
Au plan de la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les subventions sur les produits phytosanitaires</li> </ul>

Source : Enquête, Février 2023

### **3.4. Diverses collaborations de la coopérative ECAM**

ECAM entreprend de multiples rapports dans sa zone d'intervention. Parmi ces partenaires, on note certaines organisations communautaires, des partenaires techniques et des partenaires commerciaux et financiers.

### **3.4.1. Partenaires communautaires**

Sur l'ensemble de sa zone d'intervention, les autorités traditionnelles comptent parmi les institutions avec lesquelles ECAM entretient des rapports. Il s'agit des rapports qui peuvent s'appréhender sous différentes facettes. ECAM collabore avec les chefferies parce qu'elles sont les autorités morales qui gouvernent leurs producteurs. Les chefferies sont des canaux de communications avec les producteurs sur des sujets comme les conflits fonciers, la sensibilisation, l'organisation d'activités diverses. Leur appui est prépondérant pour légitimer les actions communautaires de ECAM.

Les actions de ECAM s'étendent aussi aux groupements de femmes et de jeunes qui sont dans les différents villages ou campements. ECAM aide les associations de femmes à mettre en place une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) et a mis en place des groupes d'entraide composés de jeunes pour accompagner les actions agricoles de ses membres. ECAM réalise aussi des actions sociales communautaires telles que la construction de pannes hydrauliques villageoises et la mise en place d'activités génératrices de revenu pour les femmes.

### **3.4.2. Organisations coopératives**

Dans la sous-préfecture de Méagui et en dehors de la région de la NAWA, ECAM collabore avec d'autres structures coopératives comme L'Entreprise Coopérative des Agriculteurs Moderne de Méagui (ECAMON) et ECAKOOG de Lakota. Leur partenariat est lié au partage d'expérience en gestion administrative. Les coopératives fonctionnent en tant qu'institution entrepreneuriale avec du personnel administratif qui a besoin d'actualiser sa compétence. Et la collaboration entre les coopératives agricoles est un moyen efficace pour mieux administrer et atteindre les objectifs. Les coopératives participent aussi aux activités de renforcement des capacités organisées par les partenaires techniques.

ECAM participe au même titre que les autres coopératives agricoles de Méagui aux activités diverses de la commune et aux réunions des autorités préfectorales et les autres structures décentralisées de l'Etat. Avec les autres coopératives agricoles, il s'établit des échanges d'informations sur les actualités agricoles concernant les prix bords champs, les difficultés rencontrées dans l'activité et les solutions pour améliorer le secteur.

### **3.4.3. Partenaires techniques**

ECAM travaille aussi avec des entités techniques, qui l'appuient dans son fonctionnement et la réalisation de ses ambitions. Ce sont l'ANADER, le ministère

de l'agriculture, le conseil café-cacao, la SODEFOR, la direction départementale des eaux et forêts. Il y a aussi des partenaires techniques privés comme l'ONG ICI, GIZ, Fairtrade, Alliance CI, Rainforest Alliance, Solidaridad, One foresst et les cabinets d'études et de formation. Le Tableau récapitule les spécificités des relations avec ces partenaires techniques.

#### **3.4.4. Partenaires financiers et commerciaux**

ECAM a comme partenaires commerciaux SAMACOM, OCEAN, TONIS, FERRERO, MONDELEZ pour la production cacaoyère. Les partenaires financiers sont en général les établissements financiers, à savoir SIDI, Shared Interest, Banque locale (Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Nationale d'Investissement et ECOBANK) et les Microfinances (AVEC, ect.).

Toutes ces actions visent à améliorer la condition de vie du planteur. Soit sur le plan technique par l'adoption des bonnes pratiques agricoles, soit au plan commercial et financier pour garantir le prix vital aux producteurs.

Le tableau ci-dessous donne une indication sur ces partenaires et le type de relations entretenues avec chaque catégorie de partenaires.

Tableau 6 : Liste des partenaires de ECAM

CATEGORIE	PARTENAIRES	TYPE DE RELATIONS	NIVEAU DE LA RELATION	DERNIER CONTACT	OBSERVATIONS
PARTENAIRES TECHNIQUES ETATIQUES : <i>accompagnement technique, protection de l'environnement</i>	ANADER	Appui aux membres pour les bonnes pratiques agricoles et formation sur les techniques culturales et la protection des plantations	Faible	Permanent	En présence des cas de Swollen shoot ; elle est avisée
	Ministère de l'Agriculture	Assiste aux assemblées générales et donne leur appréciation et formation sur les techniques culturales et le respect des normes biologiques	Suffisant	Permanent	Bonne collaboration si besoin est
	DD des Eaux et Forêt de Méagui	Collaboration directe avec les producteurs et mise en commun d'un plan de gestion et mise à disposition des semences et des plans d'arbres d'ombrage	Faible	Permanent	Bonne collaboration si besoin est
	Centre de Gestion de la SODEFOR de Soubré	Mise en place des polygones des producteurs et mise à disposition de plans d'arbres d'ombrage	Fort	Permanent	Gestion et sauvegarde des aires protégées
	Conseil Café Cacao (CCC)	Régularisation et organisation de la commercialisation	Fort	Permanent	Actif sur terrain pour la vérification des prix et du stock
PARTENAIRES TECHNIQUES PRIVES : <i>formation, organisation, planification stratégique,</i>	ONG ICI	Lutte contre le travail des enfants	Permanent	Rarement	Présente dans notre communauté à travers les R.C
	GIZ	Professionnalisation des producteurs et leur organisation	Suffisant	Permanent	R.A.S
	Fairtrade	Bonne gouvernance de la structure	Fort	Permanent	Pas de marché fairtrade

<i>certification</i>	Alliance CI	B.P.A et productivité	Fort	Permanent	Présent sur le terrain
	Rainforest Alliance	Certification et formation	Suffisant	Permanent	Disponible
	Solidaridad	Assistance technique et organisation des producteurs	Faible	Permanent	Bonne collaboration avec producteurs
	One forest	Formation et certification	Suffisant	Permanent	Disponible
	Cabinets d'études et de formations	Renforcement des capacités des membres de la coopérative et assistance expertise sur le géoréférencement des parcelles des producteurs	Fort	Permanent	Disponible, Agit en prestataire de service
PARTENAIRES COMMERCIAUX : <i>achat, vente</i>	SAMACOM	Achat et aide à la commercialisation de la production cacaoyère	Fort	Permanent	Bonne collaboration
	OCEAN				
	TONIS				
	FERRERO				
	MONDELEZ				
PARTENAIRES FINANCIERS : <i>financement de projets</i>	SIDI	Aide financière et prêt bancaire	Suffisant	Permanent	Bonne collaboration
	Shared Interest	Aide financière et prêt bancaire			
	Banques locales (Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Nationale d'Investissement et ECOBANK)	Aide financière et prêt bancaire			

	Microfinance (AVEC, etc.)	Aide financière et prêt bancaire et de solidarité			
COOPERATIVES PARTENAIRES : <i>échanges/partage d'expériences</i>	ECAKOOG	Partage d'expérience, partage ou gestion commune de projets, participation commune aux' assises régionales et départementales	Moyen	2022	Bonne collaboration si besoin est
	COVIMEA			Rarement	
	ECAMOM			Rarement	

Source : Enquête, Février 2023

### **3.5. Présentation générales des difficultés de la coopérative ECAM**

Les difficultés relevées par les responsables de ECAM sont les suivantes :

- Difficultés dans la mobilisation des producteurs pour des activités de sensibilisation et de formation sur des pratiques culturelles et souvent dans la mise en œuvre de projets ;
- Frais de route liés au transport du cacao, des intrants et autres produits forestiers (le racket des forces de l'ordre : paiement de 1 000 F CFA à 2 000 F CFA pour le déplacement des camions vides, même avec les pièces au complet, et de 5000 F CFA à 10 000 F CFA pour le déplacement des camions chargés de cacao et autres intrants, et ce à chaque poste de contrôle ;
- L'attitude des exploitants forestiers et la méconnaissance du code forestier rendent difficile les sensibilisations des producteurs sur l'adoption des pratiques agroforestières (adoption progressive et lente de l'agroforesterie par les producteurs) ;
- La méconnaissance des espèces compatibles aux cacaoyers ;
- Difficulté de transport du cacao, des arbres forestiers dans les champs, et autres produits forestiers dans les sections (mauvais état des routes) (cela endommage le plus souvent les véhicules et réduit le Park auto).

## **4. DIAGNOSTIC DE LA ZONE TAMPON DES AIRES PROTEGEES**

### **4.1. Identification des aires protégées**

La forêt classée de Rapides Grah est une aire protégée située dans la localité de Méagui. La forêt de Rapides-Grah<sup>4</sup>, d'une superficie de 263.900 hectares, a été classée par arrêté n°77-15/MINEFOR du 7 janvier 1977. Les limites de ce massif sont :

- Au Nord le parallèle 5° 20' ;
- A l'Ouest: les conventionnelles 4 \_ 5 \_ 6 et la rivière Nono ou Néra ;
- Au Sud la route de San-Pédro Grand-Béréby et
- A l'Est les rivières Gô et San-Pédro.

La politique agricole de la Côte d'Ivoire depuis le temps colonial et accentuée après l'indépendance, a entraîné une « *course à la terre* » qui n'a pas épargné la forêt de Rapides-Grah. On assiste à un peuplement croissant de migrants venus des pays limitrophes septentrionaux de la Côte d'Ivoire (Burkina Faso et Mali) et d'ivoiriens des autres régions. Le taux de dégradation de Rapides-Grah est estimé à 98% et fait partie des forêts de catégorie 3. Cette dégradation est principalement liée aux activités agricoles faites au cœur de la forêt.

---

<sup>4</sup> <https://ppp.gouv.ci/service/amenagement-de-la-foret-classe-de-rapides-grah/>

## 4.2. Caractérisation des producteurs dans la zone tampon

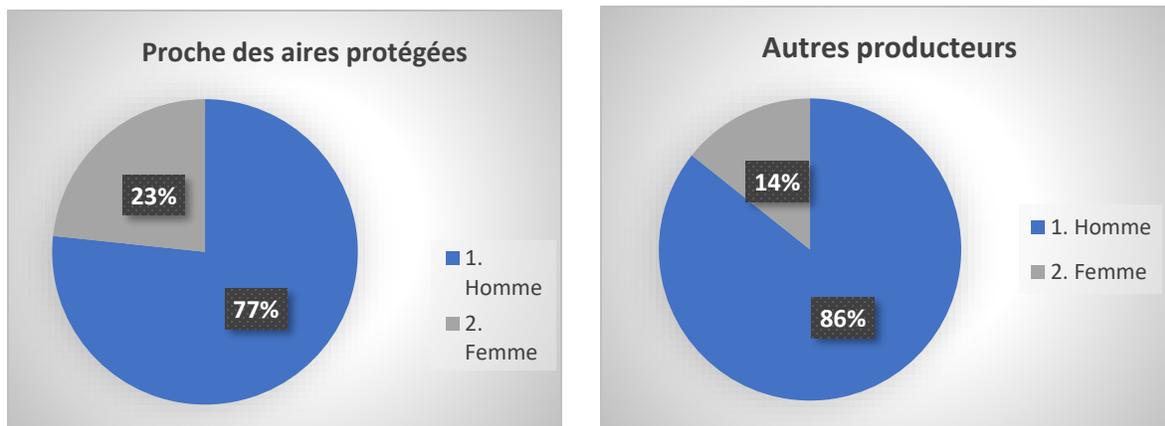
La description des producteurs est basée sur la taille de l'échantillon de 100 individus. Parmi lesquels, il y a 30 producteurs à proximité de la forêt classée de Rapides Grah et 70 producteurs dont les plantations au-delà de 5 km de la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah.

### 4.2.1. Répartition par genre des producteurs

Au niveau de la représentativité par sexe des producteurs, Parmi les producteurs à proximité de la forêt classée, les hommes sont à 77% et les femmes à 23%. De même, au niveau des producteurs dont les plantations sont à plus de 5 km de la zone tampon de Rapides-Grah, il y a 86% d'hommes et 14% de femmes.

La domination masculine s'explique par le fait qu'historiquement, la culture du cacao a été une pratique des hommes. Les femmes sont destinées à accompagner les hommes en cultivant les produits vivriers pour l'auto-consommation de la famille. La faible répartition des femmes dans la production cacaoyère relève d'un processus d'autonomisation de femmes et d'évolution des mentalités et traditions locales. De plus en plus, les femmes sont légitimement reconnues comme détenant de la potentialité pour être créatrices et gestionnaires des plantations au même titre que les hommes. Par conséquent, elles héritent des plantations de leurs ascendants décédés dans la plupart des cas ou bénéficient du système de planter-partager.

Graphique 1 : Répartition des producteurs par sexe



Source : Enquête, Février 2023

### 4.2.2. Rapport des producteurs à l'éducation

#### ❖ Niveau d'instruction

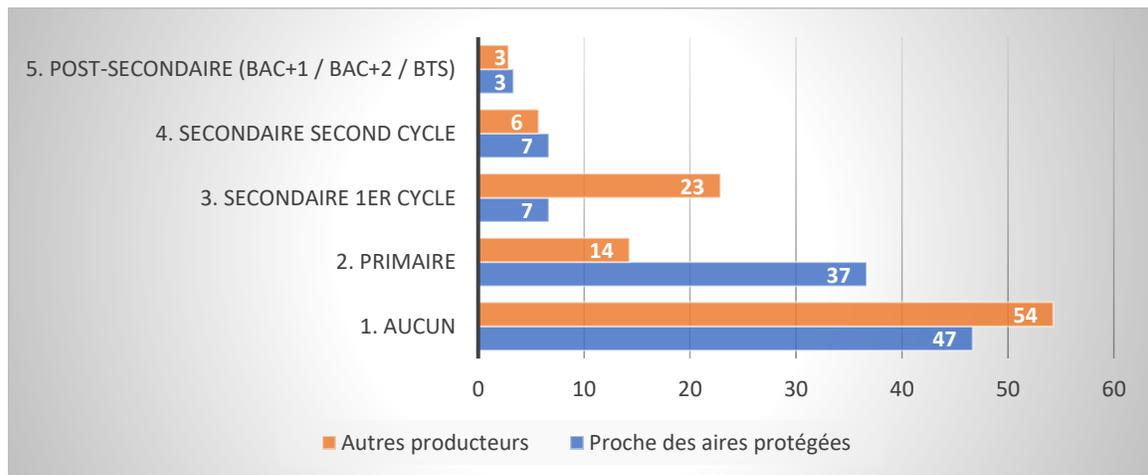
Le graphique ci-dessous est une représentation du niveau scolaire, aussi bien des producteurs proches de la forêt classée Rapides Grah que des producteurs qui s'en éloignent. Le constat est que la majorité des deux types de producteurs sont

sans niveau scolaire, respectivement 47% et 54%. Parmi les producteurs exclus, il y a que 53% qui sont scolarisés. Mais 37% d'entre eux sont le niveau primaire, 7% le niveau secondaire premier cycle et le même taux pour le niveau secondaire second cycle. Il y a que 3% qui ont le BAC plus.

Ces taux sont révélateurs du lien causal entre le niveau scolaire et l'extension des champs vers la forêt classée. Si près de la majorité des producteurs exclus sont sans niveau scolaire, cela est une cause directe de la méconnaissance des règles qui régissent le fonctionnement des forêts et de son importance dans l'écosystème. Par conséquent, ils sont plus enclins à étendre leurs champs vers les zones tampons. L'autre explication tient du fait que ces producteurs non-instruits n'ont aucune compétence professionnelle pour se reconvertir dans d'autres activités. La culture du cacao devient le seul moyen d'existence et de prise en charge. Ils s'investissent à occuper donc les espaces pour étendre leurs champs et avoir plus de productions, source d'une rentabilité économique satisfaisante.

Les producteurs instruits retournent à la terre à cause de manque d'emplois dans le secteur public ou le manque d'appui au financement d'activités entrepreneuriales. La terre devient pour ces derniers, l'opportunité pour s'insérer dans le tissu socio-professionnel. Et étant donné qu'il y a de plus en plus de diplômés qui retournent à la terre, cela crée une raréfaction des ressources foncière disponible. La conséquence est la culture des zones tampons de Rapides Grah qui sont des plus en plus menacées.

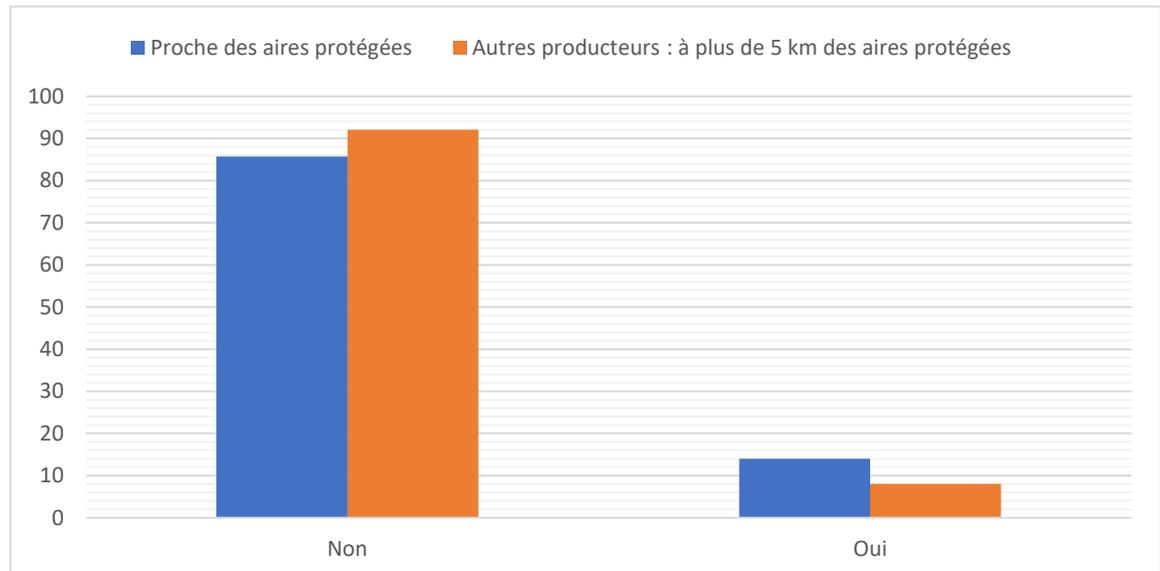
Graphique 2 : Niveau d'instruction des producteurs et par situation géographique



Source : Enquête, Février 2023

## ❖ **Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés**

Graphique 3 : Habilité à lire et à écrire des producteurs non scolarisés



Source : Enquête, Février 2023

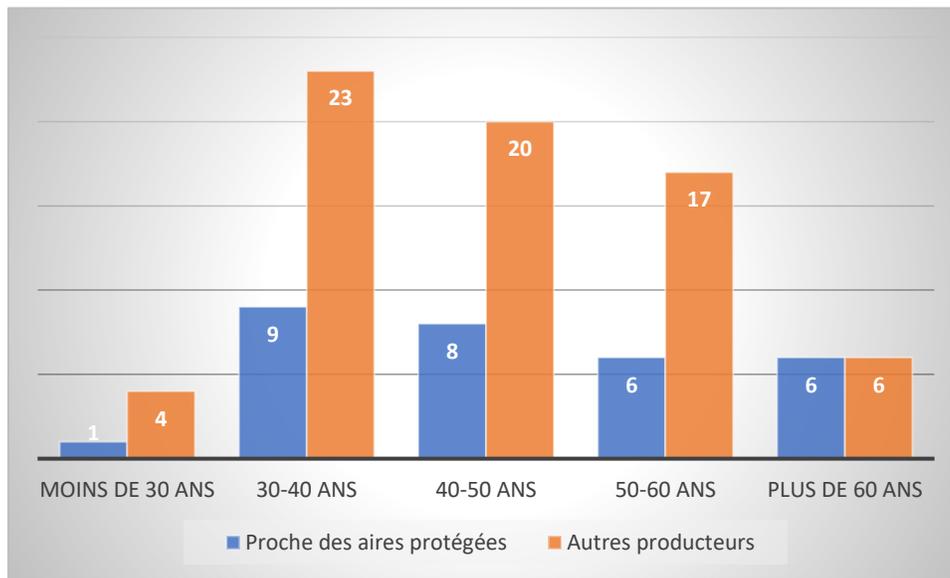
Etant donné que la majorité des producteurs exclus de la coopérative ECAM n'ont pas été scolarisés, ils ne savent ni lire, ni écrire. Cette situation de handicap culturel fragilise les campagnes de sensibilisation de protection des forêts classées sur des supports écrits par exemple.

### **4.2.3. Tranche d'âge des producteurs**

La moyenne d'âge des producteurs est de 45 ans avec une plus grande partie des producteurs proches d'aires protégées entre 30 et 40 ans. Plus de 80% ont un âge compris entre 30 et 50 ans. Il y aussi bien des jeunes et des adultes parmi les producteurs exclus et non de ECAM.

Ce sont tous des personnes majeures en quête d'une autonomie financière pour se réaliser socialement. Ces personnes ne sont plus dépendantes et veulent se réaliser elles-mêmes. La production de cacao est un moyen pour atteindre cet objectif. Face au manque d'autres opportunités financière, les jeunes et les adultes se tournent de plus en plus vers la terre pour avoir des sources de revenus. Ils exercent une pression foncière qui se matérialise par les risques de pénétration dans les forêts classées à l'instar de celle de Meagui. Zone cacaoyère par excellence, les migrations des ivoiriens des autres régions et des populations des pays frontaliers sont des preuves de la violation des espaces forestiers interdits à Meagui.

Graphique 4 : Répartition des producteurs par tranche d'âge

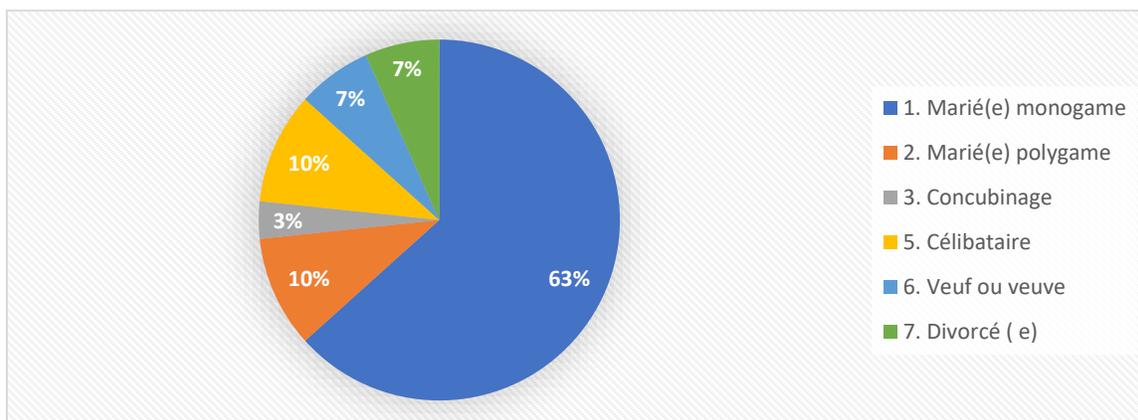


Source : Enquête, Février 2023

#### 4.2.4. Statut matrimonial des producteurs et nombre d'enfants à la charge

Au niveau de la situation matrimoniale, plus des 3/4 sont mariés dont 10 % de mariés polygames et les autres mariés avec un régime monogame. Le mariage rime avec la responsabilité et la prise en charge. Comme le montre le tableau de prise en charge des enfants, tous les producteurs exclus ou non, ont au moins un enfant à charge. Il y a plus de la moitié des producteurs exclus qui ont en moyenne 10 enfants sous leur responsabilité. La prise en charge des enfants est financièrement exigeante. La capacité des parents à s'occuper de leurs familles est un enjeu social et de dignité. Les producteurs dans ce contexte mettent en place toutes les stratégies pour assouvir aux besoins de leurs familles. Plus la famille s'agrandit et à des demandes conséquentes, plus le chef de famille doit mobiliser les ressources conséquentes pour son existence. L'extension des plantations devient une solution pour les producteurs qui n'ont pas d'autres sources de revenus. Le manque de diversification des sources de revenus conduit à une polarisation sur la forêt de Rapides Grah. Les producteurs menacent donc la survie de cette forêt pour pouvoir faire vivre leurs familles.

Graphique 5 : Situation matrimoniale des producteurs



Source : Enquête, Février 2023

Tableau 7 : Nombre d'enfants à la charge des producteurs

		Statut des producteurs		Total
		Proche des aires protégées	Autres producteurs	
Personne à charge	5 et moins	14	30	44
	6 - 10	11	24	35
	11 - 20	4	13	17
	Plus de 20	1	3	4

Source : Enquête, Février 2023

#### 4.2.5. Répartition des producteurs par nationalité

La référence à la nationalité est un indicateur de perception de la dégradation de la zone tampon de la forêt classée Rapide Grah. En effet, il y a deux nationalités qui composent les producteurs exclus, tout comme ceux qui sont toujours de la coopérative ECAM. Sur 30 producteurs exclus, 23 sont des ivoiriens et 7 des burkinabè. Spécifiquement, chez les ivoiriens il s'agit de l'ethnie baoulé. En effet, historiquement ce groupe ethnique est reconnu pour son attachement à la culture du cacao. On la retrouve dans les fortes zones de production agricole du pays. Dans l'histoire du pays, les baoulés ont été présents dans les zones de boucles de cacao, c'est-à-dire l'est, l'ouest et le sud-ouest. Aujourd'hui, la région de Méagui est la boucle du cacao par excellence c'est pourquoi les baoulés y migrent à la recherche de terre. Dès lors, la forêt classée devient une opportunité de production cacaoyère. Comme le montre le graphique 6, il y a aussi d'autres ethnies nationales parmi les producteurs (Agni, Malinké et Dioula, Yacouba et Kulango). Le paradoxe est le non présence des autochtones Bakoué appartenant au grand groupe Krou parmi les producteurs. C'est un peuple qui est

principalement réputé pour la pêche et les activités marines. A Meagui, ils cèdent leurs terres aux allogènes et allochtones pour la culture du cacao. La forêt ne constitue pas fondamentalement un bien de subsistance pour eux. Dès lors, ils ne se sentent pas concernés par les problématiques forestières comme les risques de pénétration de la zone tampon de Rapides Grah.

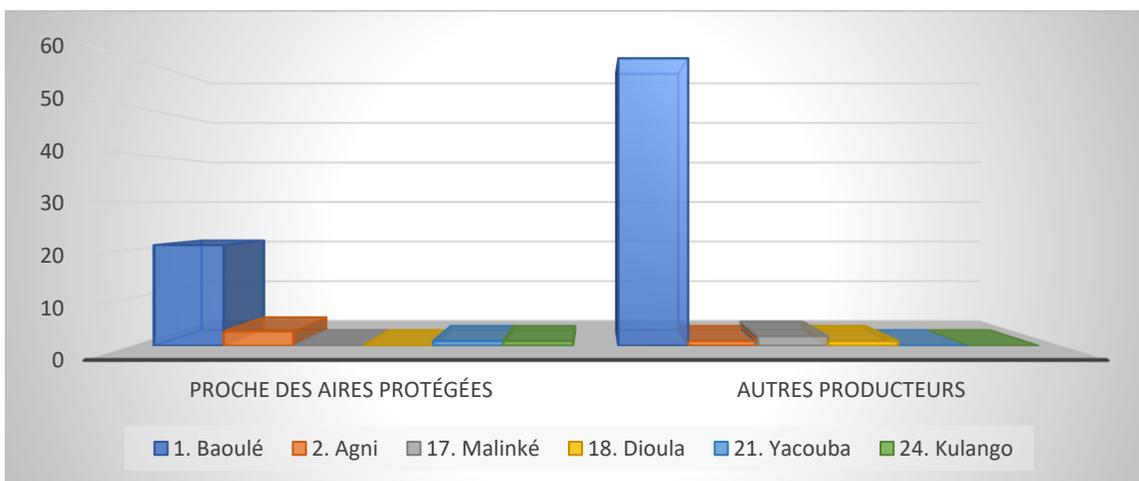
La présence des burkinabè parmi les producteurs exclus de ECAM s'explique du fait qu'ils ont toujours constitué la main d'œuvre pour l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Et la richesse foncière de la zone de Meagui entraîne une forte migration de cette nationalité dans la région de Meagui.

Tableau 8 : Nationalité des producteurs

RUBRIQUES	Statut des producteurs		Total
	Proche des aires protégées	Autres producteurs	
Nationalité 1. Ivoirien	23	64	87
2. Burkinabé	7	6	13
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

Source : Enquête, Février 2023

Graphique 6 : Répartition des producteurs par ethnie



Source : Enquête, Février 2023

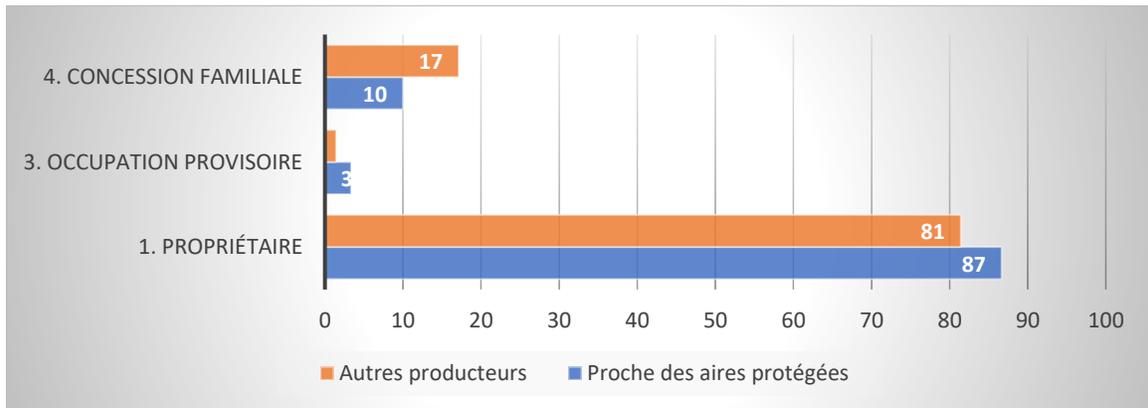
### 4.3. Caractérisation des activités agricoles

#### 4.3.1. Statut d'occupation des parcelles et possession de titre foncier

La majeure partie des producteurs est propriétaire de parcelle. 87% chez les producteurs proches de la forêt classée Rapides Grah et 81 % chez les autres producteurs. Seulement 1% des autres producteurs et 3 % des producteurs proches de Rapides Grah ont des parcelles occupées provisoirement. On a donc une appartenance des terres globales aux producteurs eux-mêmes car les autres ont des parcelles familiales. Respectivement 17 et 10 % pour les autres producteurs et ceux proches de la forêt classée.

Le fait d'être propriétaire des terres aux alentours de la forêt classée de Rapides Grah favorise un risque d'extension des plantations vers les zones tampons. Parmi, ceux qui sont détentrices des terres, il y a des non-ivoiriens, alors que la loi ivoirienne leur interdit le titre de propriété foncière. Le contournement de la loi d'occupation des terres explique la facilité pour les producteurs non ivoiriens à étendre leurs plantations vers les zones tampons de la forêt classée. C'est une violation légale qui entraîne une autre.

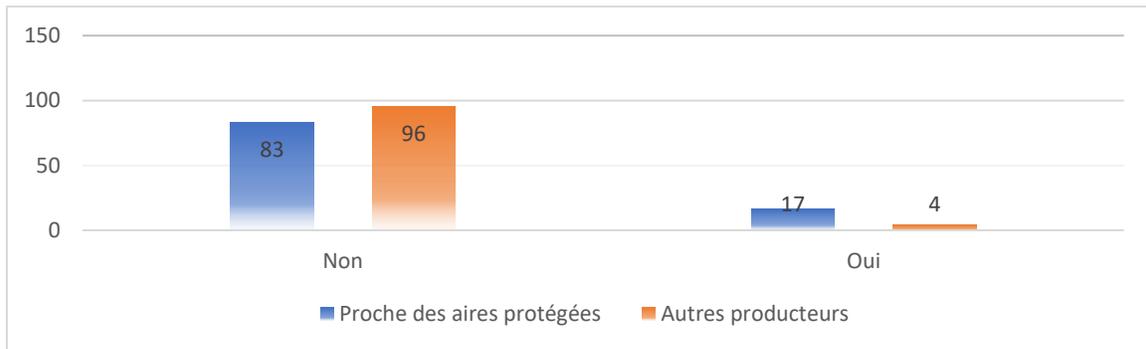
Graphique 7 : Statut d'occupation des parcelles



Source : Enquête, Février 2023

Selon le graphique 9, les producteurs exclus d'ECAM et non ne disposent pas en majorité de titre foncier, respectivement à 83% et 96%. Une autre raison pour qui éclaire sur la violation de l'espace tampon de la forêt classée. Le titre foncier est une preuve de régularisation du rapport à la terre. Mais, les producteurs de cacao de Meagui ne sont pas sensibilisés, ni sanctionnés pour la violation de cette disposition légale sur le foncier.

Graphique 8 : Producteurs disposant de titre foncier



Source : Enquête, Février 2023

#### 4.3.2. Identification des pratiques culturelles

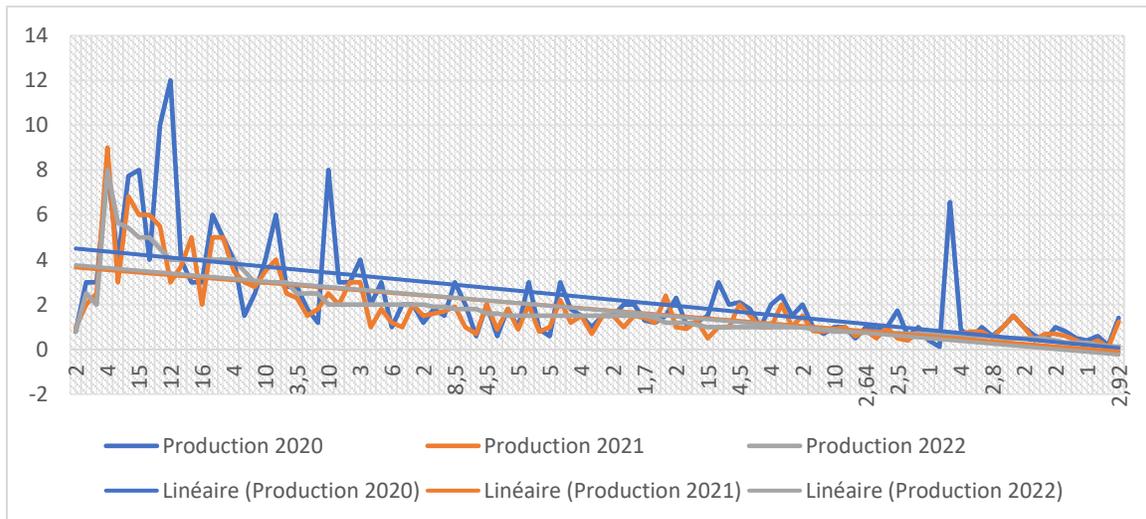
Dans la zone tampon de la forêt classée de Rapide-Grah, le cacao est la spéculacion la plus cultivée. Les cultures vivrières comme la banane plantain, l'igname, le taro, le manioc sont produits par les planteurs comme une activité secondaire. Elle sert le plus souvent à l'auto-consommation. Mais le surplus est commercialisé.

##### ❖ Rendement des plantations de cacao

Les tendances sont à la baisse en termes de production depuis 2020, en effet pour les mêmes superficies, les productions ont considérablement baissé passant d'une production moyenne de 2,28 tonnes en 2020 à 1,78 tonnes en 2021 et 1,77 tonnes en 2022. Cela se traduit réellement avec des rendements à l'hectare de 0,6 tonnes à l'hectare en 2020 qui sont passés à 0,5 tonnes/ha en 2022. Cela peut s'expliquer par la vieillesse des plantations qui sont à plus de 70 % antérieurs à 2000 et avec la moitié (51%) mis en place avant 1984.

La baisse du rendement agricole pousse les producteurs à accroître leurs surfaces de terres cultivables. La culture extensive plutôt qu'intensive - par l'usage de produits phytosanitaires et engrais bio - menace la préservation de la forêt classée. Les producteurs sont à la recherche d'autres terres plus riches pour renouveler leurs plantations.

Graphique 9 : Production cacaoyère en 3 ans

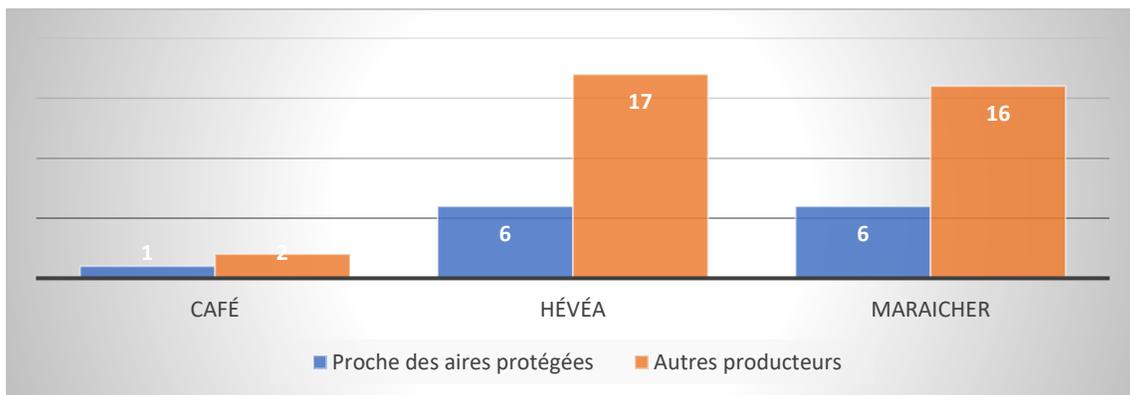


Source : Enquête, Février 2023

### ❖ Autres pratiques culturelles

En plus du Cacao, plusieurs producteurs ont d'autres spéculations que sont le café, l'hévéa et les maraichers. Mais force est de constater une très forte propension à la culture d'hévéa et de maraichers.

Graphique 10 : Autres pratiques culturelles des cacaoculteurs



Source : Enquête, Février 2023

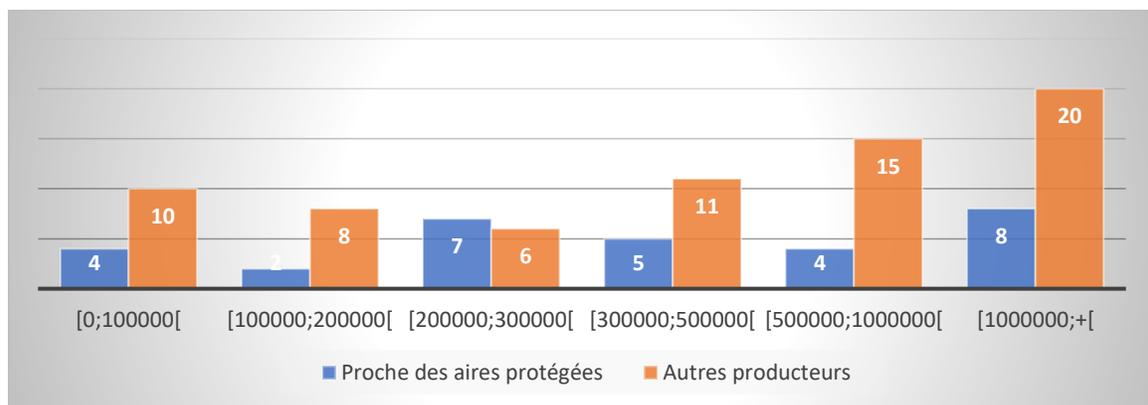
### 4.3.3. Revenus des producteurs

La médiane des revenus est de 400 000 Fcfa pour les producteurs cibles et de 437 000 Fcfa pour l'ensemble des producteurs interviewés.

Ce revenu annuel est relativement bas et se retrouve légèrement au-dessus du seuil de pauvreté de la Côte d’Ivoire qui en 2015 était 269 075 F CFA et à 345 520 F CFA en 2018. Cela constitue un risque au vu de l’inflation croissante et constante (ndlr : le taux actuel est de : 5,1 %).

Le rendement moyen est un indicateur de pénétration dans les zones tampons de la forêt classée de Rapide-Grah. Il a été mentionné plus haut que ces producteurs sont en majorité mariés et ont des enfants à la charge. Ils sont contraints de mobiliser des ressources économiques conséquentes pour s’occuper de leurs familles. Et la maximisation du rendement agricole à travers l’accroissement de la surface culturale agit positivement sur le revenu des producteurs. La cherté de la vie oblige les producteurs à rechercher des revenus complémentaires par l’extension de leurs plantations.

Graphique 11 : Revenu des producteurs



Source : Enquête, Février 2023

#### 4.3.4. Mode de vente de la production cacaoyère

Les producteurs proches de la forêt classée vendent leurs productions soit aux coopératives soit aux pisteurs. Particulièrement, les sections de Eboyekoum, Gnamienkouakoukro, Gnangomiankro et Petit Ouelle vendent exclusivement aux coopératives seulement les producteurs des deux autres sections vendent indifféremment aux pisteurs comme aux coopératives.

La possibilité pour les producteurs exclus d’ECAM de pouvoir vendre leur cacao soit aux pisteurs ou à d’autres coopératives de Méagui est une situation qui montre que l’exclusion n’est pas une méthode suffisamment efficace pour préserver la protection de la zone tampon de Rapide-Grah. La faible coopération entre les coopératives et la présence des pisteurs facilitent la progression des menaces sur la forêt classée. Tant que ces producteurs exclus ont des niches de vente de leurs productions, ils demeureront dans à proximité des zones tampons et cela un effet d’entraînement des autres producteurs à étendre également leurs plantations vers la zone tampon de Rapide-Grah.

Tableau 12 : Mode de vente des productions

	Statut du producteur		Total
	Proche des aires protégées	Autres producteurs	
1. Pisteur	12	3	15
2. Société coopérative	17	66	83
3. Autre	1	1	2
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

Source : Enquête, Février 2023

Tableau 13 : Mode de vente des productions par section des producteurs exclus

Sections	Principaux acquéreurs			Total
	Pisteur	Société coopérative	Autre	
Eboyekoum	0	1	0	1
Gnamienkouakoukro	0	2	0	2
Gnangomiankro	0	5	0	5
Kakadjekro	3	5	0	8
Nouveau quartier	9	1	0	10
Petit Ouelle	0	3	1	4
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>30</b>

Source : Enquête, Février 2023

#### 4.3.5. Extension des parcelles culturales

##### ❖ Satisfaction de la parcelle cultivée

Deux producteurs sur trois sont satisfaits de leurs parcelles actuelles. Bien que satisfaits, 90% seront intéressés s'ils avaient l'opportunité d'avoir des terres ailleurs.

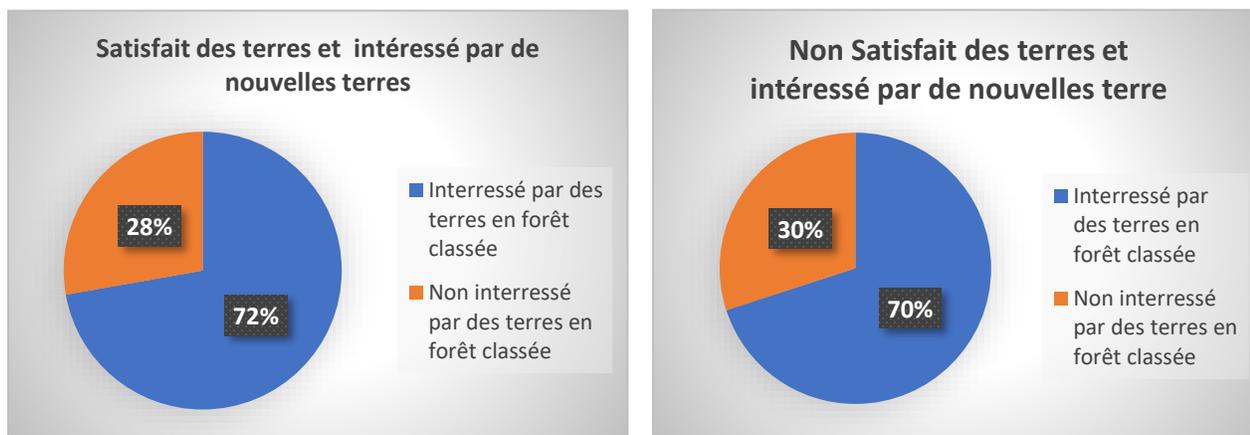
Graphiques 14 : Niveau de satisfaction de la parcelle cultivée



Source : Enquête, Février 2023

### ❖ Intérêt pour de nouvelles terres cultivables

Graphiques 15 : Intérêt pour de nouvelles parcelles

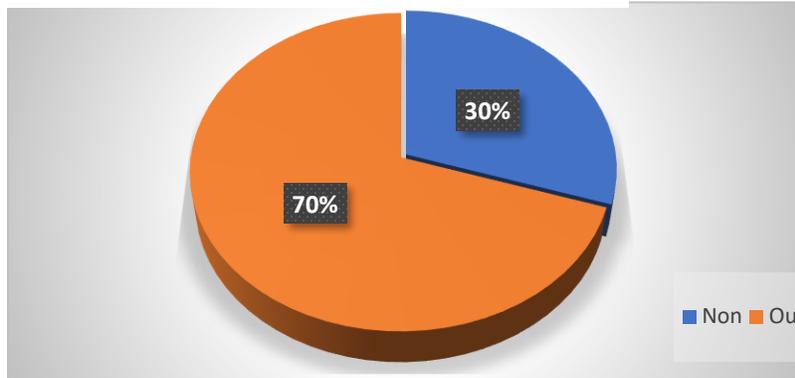


Source : Enquête, Février 2023

Qu'ils soient satisfaits ou pas de leurs terres actuelles, environ 70 % des producteurs sont intéressés par la recherche de terres en forêt classée.

## ❖ Recherche de parcelles cultivables

Graphique 16 : Recherche de nouvelles terres cultivables



Source : Enquête, Février 2023

**Remarque :** On note à travers les graphiques ci-dessous le rapport des producteurs exclus et non à la forêt classée de Rapide-Grah. Ils sont en bonne proportion (plus de 50%) disposés à rechercher de nouvelles terres cultivables, y compris ceux qui sont satisfaits par leurs productions actuelles. Et la forêt classée constitue une cible d'extension de leurs plantations. Spécifiquement aux producteurs exclus ont devraient s'attendre qu'ils n'aient plus l'intention d'étendre leurs plantations dans la forêt classée. Mais, ils font aussi partie de ceux qui sont intéressés par les parcelles de la forêt classée. Cela traduit l'inefficacité de la stratégie d'exclusion des producteurs dans la zone tampons des coopératives.

### 4.3.6. Ressources naturelles de la zone tampon

Le paysage naturel de la zone d'intervention d'ECAM et de la zone tampon se compose de la forêt classée de Rapides-Grah, de quelques forêts communautaires ou même privées. Ce paysage est traversé par le fleuve Gôh.

Concernant la végétation, il existe des essences forestières telles que le fromager, le frake, l'iroko, le tiama, etc. En plus de ces essences naturelles, les programmes successifs de reboisement et d'agroforesterie donnent par endroits un paysage agroforestier avec association plants de cacao et arbres utiles. Les arbres les plus importants dans le paysage agroforestier sont : le Fraké, le Framiré, l'Apki, les Petits colas, le Tiama, l'Ako, etc.

Les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale de la zone d'intervention de ECAM sont les champignons comestibles, quelques plantes médicinales, les écorces d'arbres.

Les PFNL d'origine animale sont l'escargot, la viande de brousse (rat, perdrix, mangouste, aulacode, Céphalophe) etc.

Pour les animaux, le diagnostic a évoqué la présence encore de rongeurs (aulacodes, rats et atherures) et quelques bovidés (Céphalophes, Guib harnaché, etc). Au niveau des carnivores, on dénote aussi des civettes et des genettes.

#### **4.4. Représentations des aires protégées chez les producteurs**

Les producteurs de la coopérative sont informés sur l'existence des aires protégées dans leur localité, en l'occurrence la forêt classée de Rapides-Grah. Les campagnes d'information et de sensibilisation des autorités politiques, administratives, des OSC et même de la coopérative ont contribué à faire connaître la forêt classée de Rapides-Grah comme une ressource forestière protégée.

Les producteurs perçoivent la forêt classée de Rapides-Grah comme un outil de promotion de la biodiversité et de l'environnement naturel. Cette forêt est aussi vue comme un bien communautaire qui procure les moyens de subsistance. La forêt classée représente pour ces producteurs un bien d'usage dont ils ont le droit d'exploiter afin de nourrir leurs familles. Elle est le moyen par lequel ils produisent les ressources économiques et parviennent à exister socialement.

Ils se considèrent légitimes à exploiter et explorer les ressources foncières de la forêt classée à cause de l'amenuisement ou de l'indisponibilité d'autres terres agricoles.

#### **4.5. Politique de gestion/sauvegarde des zones tampons des aires protégées**

La préservation des aires protégées passe au préalable par la sécurisation de la zone tampon, qui est espace interstitiel maintenu pour assurer une fonction d'interception. La protection de la proximité de la forêt classée de Rapides-Grah mobilise deux principales parties prenantes, à savoir les représentants de l'Etat et la coopérative ECAM.

Concernant les représentants de l'Etat, il s'agit de la SODEFOR et des eaux et forêts. Les agents de la SODEFOR ont en charge la surveillance de la Forêt classée de Rapide-Grah, y compris la zone tampon et la sensibilisation au reboisement et à l'agroforesterie. Et ceux des eaux et forêts ont pour fonction de contrôler l'exploitation et la circulation des produits forestiers, sensibiliser sur les

dispositions réglementaires des producteurs vis-à-vis de la Forêt Classée de Rapide-Grah et inciter les producteurs à la pratique de l'agroforesterie.

La coopérative ECAM participe également à la préservation de la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah. Son implication se traduit par le fait qu'elle n'accepte pas comme membre les producteurs qui ont des plantations dans la zone tampon. De même, elle exclut les membres qui ont leurs plantations à 5km ou 2 km de la forêt classée. A ce jour, 43 planteurs à proximité de la forêt classée ont été exclus de la coopérative.

#### **4.6. Les causes liées à l'infiltration des producteurs dans la zone tampon des aires protégées**

Les facteurs qui expliquent la pénétration de la forêt classée de Rapides-Grah en général et l'extension des plantations vers la zone tampon en particulier sont divers. Ce sont :

- De la présence anthropique tolérée dans les forêts classées de Côte d'Ivoire : il existe de nombreux campements et villages dans les forêts classées ivoiriennes comme celle de Rapides-Grah portant souvent le nom du fondateur. Cela implique que divers groupes de personnes y vivent et développent des activités formellement interdites comme l'agriculture dans la forêt classée. La pratique de ces activités formellement interdites dans les forêts classées est un élément d'une possibilité d'accès pour tous.
- De la présence discrète des services des eaux et forêts et de la SODEFOR : Les activités de gestion ponctuelle et irrégulière ouvrent la forêt classée à l'occupation des populations. Cette forme de gestion facilite l'extension des plantations vers la zone tampon ;
- De faibles rapports avec les services de la SODEFOR et des eaux et forêts ;
- Des avantages disproportionnés aux sanctions : Les populations infiltrant la forêt classée de Rapides-Grah sont conscientes des risques encourus. Cependant, une analyse des sanctions en cas de délit d'exploitation, basée couramment sur les transactions financières, la relaxe, la prison avec sursis ou la prison avec une peine dérisoire abrogent pour ces populations toute la réglementation en vigueur. Il résulte simplement que la répression des délits forestiers est largement aux bénéfices des producteurs délictueux.
- La prédominance de la culture extensive : la technique culturale extensive est « consommatrice » de la terre. Pour accroître leur production agricole, les producteurs privilégient l'expansion spatiale de leur plantation. Une situation qui ne peut que nuire à la résistance de la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah.

- La faible connaissance des lois forestières par des catégories de producteurs.

## **5. MESURES DE PRESERVATION DE LA ZONE TAMPON DE RAPIDES- GRAH**

### **5.1. Les actions de la coopérative ECAM**

#### **5.1.1. Une adhésion sélective et contrôlée à la coopérative : une méthode préventive**

La coopérative ECAM participe à la lutte contre l'infiltration des planteurs dans la zone tampon de la forêt de Rapides-Grah par stratégie préventive. Celle-ci s'observe dans la procédure d'adhésion des planteurs à la coopérative. Avec l'avènement de la certification des coopératives, qui met l'accent sur la production durable du cacao, ECAM n'autorise pas l'adhésion de membres ayant des plantations dans les forêts classées ou aux alentours. Précisément, les plantations qui sont situées entre 2 et 5 km de la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah.

Le travail de vérification du positionnement des plantations par rapport à la forêt classée de Rapides-Grah à l'aide des techniques de géolocalisation est une étape clé dans l'analyse du dossier des nouveaux planteurs aspirant intégrer la coopérative. Cette approche de contrôle permet de ne pas laisser entrer au sein de la coopérative les planteurs qui n'ont pas leurs plantations en dehors de la zone tampon de la forêt classée Rapides-Grah.

#### **5.1.2. Le principe d'exclusion des producteurs de la coopérative : une méthode entre régularisation et dissuasion**

La coopérative ECAM procède aussi par exclusion pour sauvegarder la forêt classée de Rapides-Grah. Elle rompt avec les planteurs déjà membres qui ont leurs champs à proximité de la forêt classée (dans la zone tampon), qui plus est ceux qui sont au sein de la forêt. Par ce principe, ECAM a déjà exclu 43 planteurs qui ont leurs champs dans la zone tampon de la forêt classée de Rapides-Grah.

Cette méthode a une double fonction dans la préservation de la forêt classée. Cette exclusion permet à la coopérative de régulariser son fonctionnement conformément aux exigences de la certification. Ainsi, à la suite du mapping des plantations de ses anciens membres, la coopérative a sorti de ses rangs tous ceux qui avaient leurs plantations dans la zone tampon de Rapides-Grah.

L'exclusion est aussi une tactique pour sensibiliser leurs autres membres planteurs à ne pas étendre leurs champs vers la zone tampon de la forêt classée. Il s'agit donc pour la coopérative de dissuader les membres dont les parcelles sont situées au-delà de la zone tampon, au risque de subir la même décision d'exclusion. Mais à posteriori, cette mesure drastique a des limites. Les planteurs exclus n'ayant aucune obligation quelconque vis-à-vis de la coopérative peuvent se sentir libre d'étendre davantage leurs plantations dans la forêt classée.

### **5.1.3. Impact de l'exclusion des planteurs de la coopérative sur la préservation de la zone tampon de Rapide-Grah**

L'exclusion des planteurs de la coopérative est vue comme une solution de protection de la zone tampon de la forêt classée de Rapides-Grah. L'appartenance à la coopérative est productrice d'avantages socio-économiques pour les producteurs. Elle permet de pouvoir bénéficier de prêts scolaires, de primes de certification, de soutien financier, d'appui en denrées alimentaires, etc. De ce point de vue, être membre de ECAM est bien profitable aux planteurs.

L'exclusion prive les planteurs de tous avantages divers. Elle génère de la difficulté à pouvoir subvenir avec suffisance aux besoins de la famille. C'est pourquoi, les planteurs exclus de ECAM sont inconfortables et tristes avec ce statut du fait de la précarisation des conditions de vie que cela entraîne. L'exclusion agit donc comme un dispositif de « découragement » des autres planteurs à ne pas entreprendre l'infiltration de la zone tampon de la forêt classée.

Des planteurs exclus vivent cette situation comme une injustice sociale et frustrante. Ils ne comprennent pas les principes et le mode opératoire d'identification des planteurs à exclure. Cette incompréhension est liée à la confusion qui existe autour des plantations situées entre 5 et 2 km de la zone tampon. En principe tout producteur dans ce périmètre doit être exclu de la coopérative. Mais, des planteurs exclus révèlent qu'il y a des plantations situées plus proche de la zone tampon par rapport à eux, mais qui n'ont pas été exclus de la coopérative. C'est-à-dire des plantations plus proches de la zone tampon sont épargnées contrairement à celles qui sont certes dans la zone tampon, mais éloignées par rapport à celles qui sont épargnées. En principe toutes les plantations dans la zone tampon doivent être exclues, mais il y a une sélectivité des plantations dans la zone tampon à exclure. En clair, certains planteurs de la zone tampon sont exclus tandis que d'autres ne sont pas exclus de la coopérative.

L'exclusion de producteurs de la coopérative constitue également un risque amplificateur d'infiltration au cœur de Rapide-Grah. Une fois les planteurs exclus, ils n'ont aucune dépendance vis-à-vis de la coopérative et peuvent se permettre toute autre action menaçant la forêt classée sans que les responsables de ECAM

ne puissent intervenir. En excluant les producteurs à proximité de Rapide-Grah, la coopérative certes marque sa radicalité et fait bonne presse de comportement écologique auprès des commerciaux, mais elle donne davantage l'opportunité aux producteurs exclus d'avoir toutes sortes de pratiques nuisibles à la forêt classée. L'exclusion agit par conséquent comme une stratégie mitigée pour la sauvegarde de la forêt classée Rapide Grah.

Il y a aussi l'imprécision de la ligne de démarcation entre la zone tampon de la forêt classée et les terres cultivables. Historiquement, le fleuve Gôh a été institutionnellement et socialement considérée comme la frontière naturelle de la forêt classée. En d'autres termes, les populations pouvaient cultiver les terres situées avant le fleuve Gôh. Et c'est ce qui a été fait ! Mais après le mapping des champs, ils ont été surpris de constater que cette frontière naturelle n'a pas été considérée comme la ligne de partage entre la zone tampon de la forêt classée et les plantations. Des plantations situées avant le fleuve Gôh ont été identifiées comme dans la zone tampon. Ce qui a entraîné l'exclusion des propriétaires de la coopérative ECAM. On peut comprendre que la distance est devenue le nouveau critère de limite et non plus la frontière naturelle que constitue la rivière.

## 5.2. Recommandations pour prévenir l'intrusion de la zone tampon de la forêt de classée de Rapides-Grah

L'évitement de l'infiltration de la zone tampon de Rapides-Grah passe par la mise en place d'un cadre stratégique de gestion qui mobilise tous les partenaires concernés par la sauvegarde de cette forêt classée. Le tableau ci-après décrit les parties prenantes et les actions qui les incombent pour une durabilité de la forêt classée.

*Tableau 9 : Rôles des parties prenantes pour la sauvegarde de la zone tampon de Rapide-Grah*

<b>Partenaires</b>	<b>Axes d'intérêt spécifique</b>	<b>Axes d'intérêt commun</b>
Les coopératives de Meagui	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibiliser les producteurs sur l'importance des forêts classées ;</li> <li>○ Favoriser la culture intensive par l'octroi d'intrants aux producteurs ;</li> <li>○ Récompenser les producteurs respectueux des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place un plan d'action local de protection des aires protégées de la sous-préfecture ;</li> <li>○ Opter pour des activités associant toutes les parties prenantes ;</li> <li>○ Organiser des séances de renforcement de</li> </ul>

	<p>limites de la zone tampons ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faciliter par les AGR des revenus complémentaires aux producteurs ;</li> <li>○ S'auto-former sur le cadre réglementaire de la forêt ;</li> <li>○ Adopter une attitude d'équité dans les exclusions des producteurs proches des aires protégées ;</li> <li>○ Intégrer à la coopérative les producteurs situés à une distance suffisamment sécurisée, c'est-à-dire entre 3 et 5 km de la zone tampon ;</li> </ul>	<p>capacités sur les aires protégées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appliquer les sanctions en cas de non-respect des dispositions légales de préservation des forêts classées ;</li> <li>○ Mettre en place un comité citoyen de sauvegarde des aires protégées ;</li> <li>○ Mobiliser des financements pour la sauvegarde des aires protégées ;</li> <li>○ Sensibiliser les producteurs situés à 1 km de la zone tampon à ne pas étendre leurs plantations vers la zone tampon</li> </ul>
Les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adopter des pratiques culturelles durables telles que la préservation des forêts classées, l'agroforesterie, etc.</li> <li>○ Respecter les limites de la forêt classée ;</li> <li>○ Investir dans des AGR en complément aux activités cacaoyères</li> </ul>	
SODEFOR et eaux et forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mener avec les producteurs des activités de sensibilisation des producteurs sur l'utilité des forêts classées ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcer les connaissances des producteurs sur le code forestier ;</li> <li>○ Encadrer les producteurs à l'adoption de l'agroforesterie ;</li> <li>○ Délimiter clairement par des plants de tecks ou une route la frontière infranchissable de la zone tampon (formaliser les limites de la zone tampon) et informer toutes les parties prenantes;</li> <li>○ Renforcer les contrôles et la surveillance des aires protégées</li> </ul>	
<p>Les communautés : Chefs coutumiers, Chefs religieux, Femmes et jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibiliser les producteurs sur l'importance des forêts classées ;</li> <li>○ Refuser l'octroi de parcelles dans les zones tampon de la forêt classée ;</li> <li>○ Dénoncer les cas d'infiltration ou d'extension illégale</li> </ul>	

Source : Enquête, Février 2023

## **6. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS EXCLUS : UNE MESURE DE GESTION ET DE PRESERVATION DE LA ZONE TAMPON DE LA FORÊT CLASSEE DE RAPIDES-GRAH**

### **6.1. Fondement de l'engagement des producteurs exclus**

L'exclusion des producteurs de la coopérative ECAM constitue une situation de précarisation des conditions de vie de ces derniers. Ils perdent tous les avantages sociaux liés à l'appartenance à la coopérative. Les soutiens financiers, les aides scolaires, les prêts et les divers bénéfices ne sont plus fournis. Aussi, l'autre revers écologique de cette exclusion est l'illégitimité de la coopérative à exercer un contrôle sur les producteurs exclus qui seraient davantage tentés à étendre leurs plantations dans la zone forestière classée pour maximiser leurs revenus. C'est dire que l'exclusion menace plus la forêt classée qu'elle ne la préserve.

Dans ce dilemme, la revue de l'approche de la coopérative ECAM vis-à-vis des planteurs proches de la zone tampon de Rapide-Grah est une nécessité. A cet égard, la réintégration des planteurs exclus dans le registre de la coopérative est une solution idoine pour mieux sauvegarder la zone tampon de la forêt classée. Mais cette réintégration pour être rigoureuse et efficace doit emprunter la voie d'un engagement formel pris par les producteurs exclus.

Le fondement de l'engagement est de responsabiliser les producteurs exclus qui souhaitent réintégrer la coopérative en connaissance des attentes et décisions qui les engagent. L'engagement est une fiche qui formule le souhait du producteur de redevenir membre de la coopérative sur la base de 3 questions clés :

- Quelles sont les conditions pour réintégrer la coopérative ?
- Quels sont les engagements que vous prenez ?
- Quels accompagnements / appuis souhaitez-vous pour ne plus étendre vos plantations vers la zone tampon de la forêt classée ?

L'engagement permet d'une part de faire un pas vers la réintégration des producteurs exclus et d'autre part de mieux les encadrer pour qu'ils n'infiltrer pas davantage dans la forêt classée.

### **6.2. Présentations et analyse des engagements pris par les producteurs à proximité de Rapide Grah exclus de ECAM**

Le souhait des producteurs à proximité de Rapide Grah exclus de la coopérative est d'être réintégré dans le registre de ECAM en tant que membre. A ce propos, ils ont pris des engagements qui attestent leur volonté de réintégration au sein

de la coopérative. 30 producteurs exclus constitutifs d'un échantillon représentatif d'un ensemble de 43 ont traduit le désir de réintégrer ECAM.

Les engagements des producteurs exclus mettent en avant les appuis divers qui contribueraient à éviter l'extension des plantations vers la zone tampon de la forêt classée. Il s'agit des activités identifiées par les planteurs exclus de sorte à constituer des moyens de maximisation de leurs revenus agricoles. En effet, le constat est que les producteurs étendent leurs champs dans la forêt classée dans le but d'avoir plus de production et donc plus de revenus financiers. L'augmentation de leurs sources de revenus par d'autres moyens permettrait d'éviter l'infiltration de la zone tampon de Rapide Grah.

Ces moyens de revenus additionnels sont de trois natures :

- Les activités techniques : elles sont portées sur les plantations actuelles des producteurs exclus. Il s'agit d'identifier les problèmes que rencontrent ces producteurs et qui freinent l'optimisation du rendement agricole. Il s'agit des problèmes tels que le manque de main d'œuvre, le manque de produits phyto sanitaires ou intrants, le remplacement des plants de cacaoyers, les maladies qui attaquent les plants comme celle de swollen shoot, ect.)
- Les activités de diversification : ce sont les activités alternatives et complémentaires à la plantation. En l'occurrence, le commerce, l'élevage, le maraicher, l'agroforesterie, ect.
- Les activités de formation et de renforcement des capacités : elles portent sur l'éducation des producteurs aux lois qui encadrent l'exploitation des forêts, les procédures de certification, les procédures d'audits des coopératives, ect.

Ces différents axes d'activités constitueront la toile de fond du processus de réintégration des producteurs exclus.

### **6.3. Plan d'action des producteurs exclus**

Le plan d'action est la synthèse des besoins identifiés par les producteurs exclus d'ECAM et qui constituent les raisons d'infiltration de la zone tampon de Rapide Grah. Autrement dit, l'opérationnalisation du plan d'action est un gage de préservation de la forêt classée et la possibilité d'un plaidoyer pour la réintégration des producteurs exclus à la coopérative.

Il traduit l'instrument représentatif qui permettra d'accompagner les producteurs exclus à capter d'autres revenus additionnels dans le but de freiner l'infiltration dans la forêt classée. Ce plan d'action pose donc les grandes lignes d'accompagnement des producteurs exclus. Il sera détaillé et individualisé selon la spécificité de chaque producteur. Ce travail de spécialisation du plan d'action

sera piloté par la coopérative ECAM et ses partenaires sur la base du plan d'action global.

Le but du plan d'action est dual. D'une part permettre la réinsertion des producteurs exclus à la coopérative ECAM. A travers l'engagement de ces derniers, le plan d'action individuel permettra de les responsabiliser face à l'enjeu écologique de la forêt classée. Il est question de réintégrer ces producteurs dans leurs droits dont l'exclusion ne répond à aucune validité juridique. D'autre part, mieux contrôler les producteurs réintégrer et les surveiller à travers les appuis techniques, matériels et formationnels dont ils bénéficient.

Le plan d'action permettra également de formuler des recommandations adéquates qui concernent toutes les parties prenantes du projet. Ci-dessous le tableau synthétique du plan d'action.

Tableau 10 : Plan d'action en faveur des producteurs exclus de la coopérative ECAM

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
<b>Appuis techniques en vue de l'amélioration de la productivité</b>																	
Approvisionnement en intrants (produits de traitement des champs, produits phyto sanitaire, engrais bios)	Types d'intrants et quantités <sup>6</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	ECAM	
Etude d'analyse des sols pour éradiquer les maladies des plants de cacao	Analyse de la qualité des sols agricoles				x				x				x	80%	Structures spécialisées		
Arrachage des plants atteints par la maladie Swollen shoot	Nombre d'ha		x		x		x		x		x		x	100%	ECAM, FAITRAIDE, ANADER		
Replantation / vieillissement des plants	Nombre d'ha (équivalent au nombre ci-avant)		x			x		x				x		75%	Les producteurs, ANADER,		

<sup>5</sup> Année divisée en 4 trimestres

<sup>6</sup> A déterminer en fonction des besoins, notamment les intrants bios (à lister avec les producteurs présents)

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
																ECAM	
Arrachage des mauvaises herbes	Rendement de la plantation		x		x		x		x		x		x		10%	ECAM	Les planteurs âgés qui n'ont plus la force pour nettoyer leurs plantations
Groupes d'entraide pour les activités agricoles à des prix réduits (subventionner les groupes d'entraides)	Qualité de suivi des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	Producteurs, ECAM	
Lutte contre le problème d'ombrage / tailler les plantations	Entretien des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	50%	Applicateurs ECAM	
Groupes d'applicateurs pour le traitement des plantations	Entretien des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	Applicateurs ECAM	
Lutte contre l'inondation des plantations par le fleuve « Gôh »	Adaptabilité aux aléas environnementaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	ECAM et ses partenaires spécialisées	

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
Traitement de la maladie «Akati" par les applicateurs avec des produits adaptés	Entretien des plantations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	100%	ECAM	
<b>Appui à la diversification des activités</b>																	
Installation de noyaux d'élevage de volailles	Types et nombre (dépend du nombre de candidats)														15%	ANADER, ECAM, producteurs	Les producteurs souhaitent financer l'activité par leurs épargnes et leurs primes s'ils réintègrent ECAM
Installation d'élevage de porcs	Types et nombre (dépend du nombre de candidats)														15%	ECAM, producteurs	Les producteurs souhaitent financer l'activité par leurs épargnes et leurs primes s'ils réintègrent

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
																	ECAM
Installations d'élevage de moutons	Types et nombre (dépend du nombre de candidats)														10%	ECAM, producteurs	Les producteurs souhaitent financer l'activité par leurs épargnes et leurs primes s'ils réintègrent ECAM
Installations d'élevage de bœuf	Types et nombre (dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Primes de la production en intégrant la coopérative
Installation d'élevage de cabris	Types et nombre (dépend du nombre de candidats)						X								5%	ECAM, producteurs	Primes de la production en intégrant la coopérative
Installation d'ateliers de petites réparations (mécanique)	(dépend du nombre de candidats)						X								10%	ECAM	
Formation en couture	(dépend du nombre de						x								15%	ECAM	

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
	candidats)																
Formation en mécanique des enfants	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM	
Formation des enfants en carrelage	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM	
Commerce de pagnes par les femmes	(dépend du nombre de candidats)						x								25%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de réintégration de la coopérative
Commerce de savons par les femmes	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de réintégration de la coopérative
Vente de produits phyto sanitaire	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
																	ECAM en cas de réintégration de la coopérative
Création de boutiques de quartier)	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de réintégration de la coopérative
Installations de de vente de boissons (maquis)	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de réintégration de la coopérative
Activité de transport inter-villes (mini bus)	(dépend du nombre de candidats)						x								5%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
																	réintégration de la coopérative
Construction immobilière (mettre en location)	(dépend du nombre de candidats)						x								15%	ECAM, producteurs	Epargne des primes offertes par ECAM en cas de réintégration de la coopérative
<b>Renforcement des capacités</b>																	
Formation aux BPA	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x				x					100%	ADG ECAM & ANADER, TONYS	Adresser une requête Aux partenaires exportateurs
Formation sur les Bonnes Pratiques Environnementales (BPE)	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x				x					100%	ADG ECAM & ANADER, TONYS	
Formation sur les Bonnes Pratiques Sociales (BPS) : lutte contre le	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x				x					100%	ADG ECAM & ANADER, TONYS	

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
travail des enfants																	
Formation sur le code forestier	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	SODEFOR et eaux et forêts	
Formation sur l'agro-foresterie	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	SODEFOR	
Formation sur les types d'engrais et de produits phyto adéquats (produits bios)	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x			x				x		100%	ECAM et les partenaires techniques (TONYS), MONDELEZ, ANADER	
Formation sur l'entretien de la qualité des sols	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ECAM et ses partenaires spécialisées	
Formation sur les manières de tailler les champs	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	
Formation sur la prévention de la maladie de swollen shoot	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x				x	100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
Formation sur la reconnaissance de la maladie de swollen shoot	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x			x		100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	
Formation sur l'entretien des champs	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x			x		100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	
Formation sur les plants de pépinières	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x			x		100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	
Formation sur la replantation	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x			x			x		100%	ANADER, ECAM et ses partenaires	
Communication sur les modalités d'identification des plantations proches de la forêt classée Rapides Grah	Nombre de sessions, nombre de participants	x					x						x		100%	ECAM et FAITRAIDE	
Délimitation officielles de la zone tampon de Rapide Grah (les 3 km) avec des	Nombre de sessions, nombre de participants		x												60%	ECAM, eaux et forêts, SODEFOR	Des producteurs préfèrent que la délimitation ne soit pas

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
arbres ou des bornes																	matérialisée de peur voir une partie de leurs plantations dans la zone tampons détruites
Formation sur le suivi des prix bords champs de Cacao	Nombre de sessions, nombre de participants		x			x							x		100%	Conseil CC	
Formation sur les textes fonciers	Nombre de sessions, nombre de participants			x				x					x		100%	Ministère de l'agriculture	
Formation sur la gestion des revenus et l'épargne	Nombre de sessions, nombre de participants		x					x						x	100%	Des structures spécialisées	
Formation sur les AVEC	Nombre de sessions, nombre de participants		x				x						x		100%	ECAM et ses partenaires spécialisées	
Les champs écoles (pomper un champ, tailler le champ, séchage	Nombre de sessions, nombre de participants		x		x		x		x				x		100%	ECAM	

Activités	Indicateurs	2023 <sup>5</sup>		2024				2025				2026		Coûts	Taux d'approbation de l'activité par les producteurs exclus %	Partenaires	Observations
		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2				
de cacao																	
Les formations citoyennes (bon usage des dons sociaux publics comme les forages)	Nombre de sessions, nombre de participants				x								x		50%	ECAM	
Formations sanitaires (IST)	Nombre de sessions, nombre de participants				x								x		30%	ECAM, structures spécialisées	
Formation sur l'entreprenariat (l'auto financement)	Nombre de sessions, nombre de participants			x			x				x			x	100%	Partenaires de ECAM	

Source : Enquête de terrain, Mai 2023

## CONCLUSION

Cette étude sur le diagnostic participatif des producteurs à la gestion de la zone tampon de la forêt classée Rapide-Grah de la localité de Meagui a porté sur des points essentiels, à savoir :

- La présentation de la coopérative ECAM ;
- La description de la forêt classée Rapide-Grah ;
- Le rapport entre les producteurs et la forêt classée Rapide-Grah ;
- Les méthodes de préservation de la zone tampon de Rapide-Grah ;
- L'impact de la politique d'exclusion des producteurs sur la préservation de la forêt classée de Rapide-Grah ;
- La recherche de solution alternative pour renforcer la protection de la zone tampon de Rapide-Grah ;
- L'engagement des producteurs exclus dans la préservation de la zone tampon de la forêt classée.

L'intérêt de l'étude à travers ces différents points est de contribuer à réduire l'intrusion des producteurs de la coopérative ECAM dans la forêt classée de Rapide-Grah de la sous-préfecture de Meagui.

Il ressort de l'étude que les producteurs exclus connaissent l'importance des aires protégées en général et de la forêt classée de Rapide-Grah en particulier. Mais cela ne les empêche pas d'y étendre leurs plantations. Ce paradoxe est lié à l'accroissement des revenus dû à la cherté de la vie, la faiblesse des politiques de sensibilisation des producteurs, le déficit de collaboration entre les entités locales (coopératives, communautés, autorités administratives, ect.).

Le constat majeur est la propension des producteurs exclus à étendre leurs plantations dans la forêt classée. Autrement dit, l'exclusion de la coopérative ECAM ne constitue pas une solution idoine de préservation de la zone tampon de Rapide-Grah. C'est pour quoi, la recommandation clé est de trouver une voie alternative qui implique les producteurs exclus à ne plus étendre leurs plantations vers la forêt classée d'une part, et d'autre part sensibiliser les producteurs non exclus à ne pas s'introduire dans la zone tampon.

De manière opérationnelle, il s'agit en termes de recommandation de :

- Appuyer les producteurs à diversifier leurs sources de revenus ;
- Réintégrer à ECAM les producteurs exclus ayant pris des engagements de non extension de leurs plantations ;
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes concernées par la préservation de la forêt classée ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation des producteurs.
- Inciter les parties prenantes (ECAM, les autorités publiques et les partenaires privées) à s'approprier la plan d'action et sa mise en oeuvre ;
- Encadrer les producteurs à pratiquer l'agroforesterie.

## **ANNEXE**

### **A- GUIDE D'ENTRETIEN**

#### **1- Présentation de la coopérative ECAM**

- Historique de la Coopérative (date de création, les fondateurs, localisation dans la localité, présentation des sections de la coopérative,)
- Les textes qui régissent son fonctionnement (statuts règlement intérieur, acte de déclaration d'OP)
- Zone d'intervention de la coopérative (les villages, les forêts classées, ect.)
- Critères d'enregistrement de producteurs en tant que membre de la coopérative (en tenant compte des critères de certification)
- Les activités agricoles de base dans la zone d'intervention
- Présentation de l'équipe dirigeante de la coopérative
- Rapport avec les autres coopératives de la localité (activités communes, les actions liées aux aires protégées, les activités de renforcement des capacités des membres, ect.)
- Les partenaires communautaires (groupement de femmes, de jeunes, associations) et les activités réalisées avec ou pour ces groupements
- Les partenaires étatiques de la coopérative (structures de l'Etat comme SODEFOR, ANADER, les eaux forêts) et les activités réalisées
- Les partenaires techniques (ONG internationales, entreprises privées, associations, ect.) les activités réalisées
- Partenaires commerciaux et financiers de la coopérative
- Les difficultés rencontrées par la coopérative

#### **2- Etats de lieux sur les aires protégées dans la sous-préfecture de Meagui**

- Définition locale d'une aire protégée
- Nombre d'aire protégée dans la zone
- Représentations liées aux aires protégées de la localité
- Rôles des aires protégées dans l'environnement
- La sécurisation des aires protégées (acteurs, moyens, actions de protection, ect.) dans la sous-préfecture
- Les difficultés liées à la sécurisation des aires protégées
- Les sources de menaces des aires protégées (producteurs, braconniers, ect.)

#### **3- Activités agricoles à proximité des aires protégées de la sous-préfecture de Meagui**

- Depuis quand les producteurs ont commencé à cultiver à proximité des aires protégées ?
- Quelles ont été les réactions des autorités vis-à-vis des premiers occupants des aires protégées (à l'intérieur comme à proximité) ?

- Pourquoi les producteurs cultivent-ils à proximité des aires protégées (terres riches en engrais, espaces incontrôlés par les autorités, pauvreté économique, meilleur rendement agricole, ect) ?
- Comment font-ils pour avoir accès aux terres à proximité des aires protégées ? / Comment se sont-ils retrouvés à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les cultures agricoles qu'ils réalisent à proximité des aires protégées ?
- Pourquoi des producteurs retournent dans les aires protégées ?

#### **4- Mesures de protection des zones tampons des aires protégées**

- Que sont les actions qui ont déjà été menées dans la localité ou par la coopérative et ses partenaires pour la protection des aires protégées (sensibilisation des producteurs et autres parties prenantes, exclusions de producteurs de la coopérative, ect)
- Quels sont les effets des producteurs exclus sur la lutte contre l'extension des plantations à proximité des aires protégées ? (Cela découragent-ils les autres ?)
- Que deviennent les producteurs exclus de la coopérative ? (ont-ils recours à des coopératives concurrentes ou des acheteurs informels, arrêtent-ils de cultiver dans les aires protégées, ect.
- Parlez-nous de vos résultats de protection des aires protégées
- Que faut-il faire pour empêcher les producteurs situés à proximité des aires protégées d'étendre leurs plantations ?
- Selon vous quelles sont vos solutions adéquates pour éviter les plantations à proximité des aires protégées ?
- Quelles sont les activités économiques que vous proposez comme alternatives aux phénomènes d'extension des plantations cacaoyères (AGR souhaitées) ? et pourquoi ces activités ?
- Quels rôles peuvent jouer les producteurs dans la protection des aires de la localité ?
- En tant que producteurs quels engagements pouvez-vous prendre pour la protection des aires protégées ?
- Que voulez-vous comme appui/accompagnement (octroi d'autres terres, intrants, AGR, reconversion, ect.) pour le respect de votre engagement à ne pas cultiver/ étendre votre plantation à proximité des aires protégées ?

## B- QUESTIONNAIRE

IDENTIFICATION		
<b>0.1</b>	Nom de l'enquêteur :	
<b>0.2</b>	Date	...../...../2023
<b>0.3</b>	Heure début de l'enquête :	.....H.....minutes
<b>0.4</b>	Heure de fin de l'enquête :	.....H.....minutes
<b>0.5</b>	Code enquêteur	.....

<b>0.6</b>	Région	.....
<b>0.7</b>	Département	.....
<b>0.8</b>	Sous-préfecture	.....
<b>0.9</b>	Localité	.....

### SECTION A: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PRODUCTEURS

	N°	VARIABLES	REPONSES / MODALITES DE REPONSES	cocher / préciser	Saut/Filtre
<b>1</b>	<b>A.1</b>	Nom – Prénoms	..... .....		
<b>2</b>	<b>A.2</b>	Sexe	Homme Femme		
<b>3</b>	<b>A.3</b>	Date de naissance	...../...../.....		
<b>4</b>	<b>A.4</b>	Lieu de naissance	..... .....		
<b>5</b>	<b>A.5</b>	Nationalité	..... .....		Si A.5 <> Ivoirien → A.7
<b>6</b>	<b>A.6</b>	Ethnie	..... .....		
<b>7</b>	<b>A.7</b>	Religion			
<b>8</b>	<b>A.8</b>	Situation matrimoniale	Célibataire		
			Concubinage		
			Marié (e)		
			Veuf (ve)		
			Divorcé (e)		

<b>9</b>	<b>A.9</b>	Niveau d'étude	Aucun		
			Primaire		
			Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle		
			Secondaire second cycle		
			Post-secondaire (BAC+1 / BAC+2 / BTS)		
			Universitaire (au moins la licence /BAC+3)		
<b>10</b>	<b>A.10</b>	Si non scolarisé, habileté à savoir lire et écrire	Oui		
			Non		
<b>11</b>	<b>A.11</b>	Nombre de femmes	..... .....		
<b>12</b>	<b>A.12</b>	Nombre d'enfants	..... .....		
<b>13</b>	<b>A.13</b>	Nombre de personnes à charge (sans les femmes et enfants)	..... .....		
<b>14</b>	<b>A.14</b>	Profession d'origine	..... .....		

### SECTION B: CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES PRODUCTEURS

	N°	VARIABLES	REPONSES / MODALITES DE REPONSES	cocher / préciser	Saut/Filtre
<b>1</b>	<b>B.1</b>	Statut d'occupation de la terre	Propriétaire		
			Locataire		
			Occupation provisoire		
			Concession familiale		
<b>2</b>	<b>B.2</b>	Disposez-vous d'un titre foncier?	Oui		
			Non		
<b>3</b>	<b>B.3</b>	Depuis quelle année êtes-vous installés autour de la forêt?	..... .....		
<b>4</b>	<b>B.4</b>	Mode d'acquisition de la parcelle	Achat		
			Héritage		
			Location		
			Métayage		
			Acquisition		
<b>5</b>	<b>B.5</b>	Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		

			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>6</b>	<b>B.6</b>	Superficies des Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>7</b>	<b>B.7</b>	Date de mise en place de la plantation	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>8</b>	<b>B.8</b>	Production en Tonnes en 2021	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>9</b>	<b>B.9</b>	Production en Tonnes en 2020	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>10</b>	<b>B.10</b>	Production en Tonnes en 2019	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		

<b>11</b>	<b>B.11</b>	A quelle distance de votre habitation se trouve votre parcelle (en KM)?	..... .....		
<b>12</b>	<b>B.12</b>	En combien de temps (en min) parcourez-vous cette distance?	..... .....		
<b>13</b>	<b>B.13</b>	Par quel moyen de transport?	A pieds		
			A moto		
			En voiture		
			Autre à préciser		

### SECTION C: DIAGNOSTIC D'INSTALLATION ET PERSPECTIVES

	<b>N°</b>	<b>VARIABLES</b>	<b>REPONSES / MODALITES DE REPONSES</b>	<b>cocher / préciser</b>	<b>Saut/Filtre</b>
<b>1</b>	<b>C.1</b>	Êtes-vous satisfait de vos terres actuelles?	Oui Non		Si Non → B.3
<b>2</b>	<b>C.1</b>	Si oui, Si vous avez l'opportunité d'avoir des terres ailleurs seriez-vous intéressé?	Pas intéressé Intéressé Très intéressé		
<b>3</b>	<b>C.3</b>	Si non, êtes-vous à la recherche de terre?	Oui Non		Si Non → B.5
<b>4</b>	<b>C.4</b>	Si oui, pourquoi?	..... .....		→ B.6
<b>5</b>	<b>C.5</b>	SI non, pourquoi?	..... .....		
<b>6</b>	<b>C.6</b>	Mode de vente de la production	..... .....		
<b>7</b>	<b>C.7</b>	Pourquoi êtes-vous venu vous installer autour de la forêt?	Recherche de bonne terre		
			Accès facile		
			Cout élevé des parcelles environnantes		
			Autre à préciser		
<b>8</b>	<b>C.8</b>	Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		

			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>9</b>	<b>C.9</b>	Superficies des Culture(s) pratiquée(s)	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>10</b>	<b>C.10</b>	Date de mise en place de la plantation	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>11</b>	<b>C.11</b>	Production en Tonnes en 2021	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>12</b>	<b>C.12</b>	Production en Tonnes en 2020	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		
<b>13</b>	<b>C.13</b>	Production en Tonnes en 2019	Culture 1:..... ..		
			Culture 2:..... ..		
			Culture 3:..... ..		

<b>14</b>	<b>C.14</b>	A quelle distance de votre habitation se trouve votre parcelle (en KM)?			
<b>15</b>	<b>C.15</b>	En combien de temps (en min) parcourez-vous cette distance?			
<b>16</b>	<b>C.16</b>	Par quel moyen de transport?	A pieds		
			A moto		
			En voiture		
			Autre à préciser		

Image 3: Liste de présence des enquêtes qualitatives



Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date: 14/02/2023

LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
Konan Konan Justin	Nouveau quartier	Président des Jeunes	0749635950	
Kouakou Issou Jean	Nouveau quartier	Producteur	0758005236	. K
Kouakou Konan Emmanuel	N.O	Producteur	0748490053	
Kouakou Kouassi Jean Louis	N.O	//	0749764249	. H
Kouakou Kouadio Alekanthé	N.O	//	0709385969	
Koffi Konan Issa	N.O	//	0779876142	
Kouakou YAO FRANÇOIS-	N.O	//	0584076224	
Koffi Kouakou	N.O	//	0749730525	U

**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI**

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 14/02/2023

FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES DE NOUVEAU QUARTIER

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
Kouamy Adjoa Albertine	Nouveau Quartier	amenager	0758904885	. u
Kouama Aya Thérèse	//	//	0759638606	. u
Eali Cecilia Aminata	//	//	064971164	. v
Kouame N'Guessan Christiny	//	//	0747955495	. v
YAO Brou Béatrice	//	//	0778227607	. +
Kouakou Affou Rosalie	//	//	077773323	. +
YAO Amenan Cecil	//	//	0556824535	. x
N'Dri Amenan Vanessa	//	//	0749080934	. k
Kouassi Ahen Angèle	//	//	0748657254	. s

**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI**

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date :

LISTE DES PRODUCTEURS INTERROGES

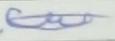
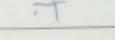
NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
Amamien Adjea	F	P. Ouelé	ASSABLIKIO	07 07 59 59 55	+
n'Gbondaman Affou Melamir	F	P. Ouelé	ASSABLIKIO	07 43 62 97 16	+
Therakou Adjea Edouard	F	P.O	ASSABLIKIO	05 66 52 94 81	+
n'Dji Akissi	F	P.O	ASSABLIKIO		+
YPOU Adjea Mahimama	F	P.O	ASSABLIKIO	07 67 39 25 21	+
Konien Adjea Aminou Rosina	F	P.O	ASSABLIKIO		+
Koffi Amelin Romique	F	P.O	ASSABLIKIO	07 48 05 07 65	+
Katoua Amenan Marie Mireille	F	P.O	ASSABLIKIO	07 67 52 09 04	+

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 15/02/2023

LISTE DES PRODUCTEURS INTERROGES GNANIEN KOUASSIKRO

NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
Amoussou Amoussou	F	GNKIK	Kouassi Kouassi	0757522186	
YAO Amoussou Vihany	F	GNKK	11	0789020560	
Kouassi Adoua	F	GNKK	11		
ALLA AYA SACRUSELINE	F	GNKK	11	0743459759	
CONGO Amoussou MARIKA	F	GNKK	11	0758791599	



**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI**

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date :

LISTE DES PRODUCTEURS INTERROGES

NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
Enamien Adjea	F	P. Ouelé	ASSABLIKRO	0707595955	+
N'Gladaman Affour Melamir	F	P. Ouelé	ASSABLIKRO	0749629716	+
Kouankou Adjea Edouard	F	P.O	ASSABLIKRO	0516529481	+
n. Dié Akissi	F	P.O	ASSABLIKRO		+
ITOU Adjea Mahimauna	F	P.O	ASSABLIKRO	0767392521	+
Konien Adjea Amem Robinna	F	P.O	ASSABLIKRO		+
Koffi Amem Tomique	F	P.O	ASSABLIKRO	0748050765	MA
Kouankou Amenan Karim Neneith	F	P.O	ASSABLIKRO	0767520904	+



Votre partenaire privilégié pour vos projets  
et programmes de développement

## DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

### ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 15-02-2023.

#### LISTE DES PRODUCTEURS INTERROGES

NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
Kouadio Kouamy Ernest	M	P.O	ASSABLI-KRO	0797882613	
Zongo Ibrahim	M	P.O	ASSABLI-KRO	0777886859	
SAS Kouamé GUIS Sergy	M	P.O	ASSABLI-KRO	0757866939	
Kouamy Koué Charles	M	P.O	ASSABLI-KRO	0789023034	
Gnamien Adjoua	F	P.O	ASSABLI-KRO	07595955	



Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI**

ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 15-02-2023

LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
Kouame Konan	Kakadjekro ECAM	chef du village	0545 41-01 14	+
ESSIE Kouadio Eugène	ECAM	Président des Jeunes	0545 42 54 07	<del>+</del>
Brou Koufi Sébastien	ECAM	Adjoint du chef	07 57 68 63 78	+
Kouadio Amélie Annick Florentine	ECAM	Présidente des Femmes	07 67 17 24 22	+



Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

## DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

### ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date :

#### LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
Kouadio Kouassi Theodora	Nouveau Quartier	chef du village	0749222320	
YAO Koffi Eugène	Nouveau Quartier	Adjoint au chef	0749296374	
Konam Konan Suslin	Nouveau Quartier	Membre des Jeunes	0749635950	
YAO Amessan Cecily	Présidente des femmes	Nouveau Quartier	0556824535	



Votre partenaire privilégié pour vos projets et programmes de développement

### DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

#### ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 16/02/2022

#### LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
Brou Kouamé René	Gnangomiantro	chef	0707905540	[Signature]
Kouakou Kouassi Bernard	Gnangomiantro	chef adj.	0748358585	[Signature]
Kouamé Koffi Enzo Francis		Président Jeunes Représentant	0747292805	[Signature]
Yao Affoue Janelle		Pole Femmes	0749989601	[Signature]





Votre partenaire privilégié pour vos projets  
et programmes de développement

## DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTEGEES DANS LE DEPARTEMENT DE MEAGUI

### ENQUETE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date: 16/02/2023

### LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES EBOYEKOU

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
ALLANGBA YAO ANDRÉ	GODEKRO	CHEF	07-08-01-23-26	
KONDRO AMOIN EUGENIE	GODEKRO	PRESIDENTE Femme	07-53-90-38-25	
AMON KOVASSI ELYSE	GODEKRO	PRESIDENTE Jeune	07-08-35-87-45	

**DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES PRODUCTEURS PROCHES DES AIRES PROTÉGÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE MEAGUI**

ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE ECAM

Date : 16/02/2023

LISTE DES PRODUCTEURS INTERROGÉS

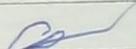
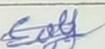
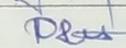
NOM ET PRENOMS	SEXE	SECTION	LOCALITE	CONTACTS	SIGNATURE
ALLANGBA YAO ANDRÉ	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-08-01-23-26	
KOUADIO KONAN	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-49-67-43-26	
OKA BROU	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-58-74-36-20	
KOUAKOU KOUAKOU INNOCENT	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	<del>05-06-55-69-41</del>	
KINDO# AMIDOU	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-79-87-84-70	
KONDRO AMOIN EUGÈNE	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-58-90-38-25	
KOUAMÉ KOFFI HERVÉ	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-58-59-87-56	
KOUADIO KOUAMÉ STÉPHANE	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-58-38-70-72	
YBOUËT KOFFI ATANASE	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-08-90-27-53	
YBOUËT AFFOÛÉ PRISCA	F	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	07-59-98-68-74	
KOUASSI KOUAKOU ELYS	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	05-94-74-08-35	
KOUAMÉ KOUADIO AZEK	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	05-74-08-65-95	
KOUADIO KONAN BRICE	M	ÉBOYÉKOUN	GODEKRO	05-45-38-58-35	

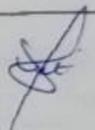
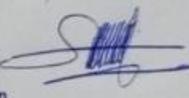
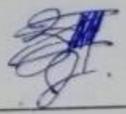
Image 4 : Liste de présence des Responsables ECAM et consultants pour l'atelier d'élaboration du plan d'action



---

**ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES**  
*Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023*

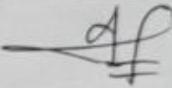
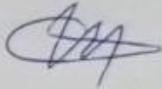
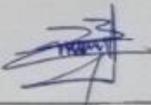
**LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ECAM ET CONSULTANTS COFED**

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DEPARTEMENT	FONCTION	ADRESSES	EMARGEMENT
01	MEITE ADAMA	ECAM COOP-CA MEAGUI	DAF	Cel.: 0758504682 Mail: adolamameite77@gmail.com	
02	Amani Essq Anolexon		TG	Cel.: 0709249963 Mail: amani-esse@gmail.com	
03	YAO Konan Fernand	V	Responsable Durabilité	Cel.: 0758504690 Mail: yao.konan.fernand@gmail.com Mail: fernand@ecam-meagui.com	
04	Kra Kouamé François	ECAM COOP-CA Meagui	ADG	Cel.: 0758504685 Mail: kra.kouame.francois74@gmail.com	

**ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES**

Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023

**LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ECAM ET CONSULTANTS COFED**

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DEPARTEMENT	FONCTION	ADRESSES	EMARGEMENT
05	COULIBALY ZANAFIGUE	ECAM COOP-CA Meagui	COORDONATEUR EQUITE	Cél.: 0757831424 Mail: zanafiguecoulibaly26@gmail.com	
06	Coulibaly Holis Abdul	ECAM COOP-CA Meagui	Assistant Respo Eco	Cél.: 0778 01 4471 Mail: abdulcoulibaly98@gmail.com	
07	Kouadio Yao Adomou Francis	COFED	Sociologue - Consultant	Cél.: 0707041439 Mail: adomoufrancoise@gmail.com	
08	ZELI landry	COFED	Sociologue - Consultant	Cél.: 0708 63 09 34 Mail: zelizahonia@gmail.com	



## ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023

### LISTE DE PRESENCE : RESPONSABLES ECAM ET CONSULTANTS COFED

N°	NOM & PRENOM (S)	STRUCTURE / DEPARTEMENT	FONCTION	ADRESSES	EMARGEMENT
09	Dualtara Salifu	ECAM	chef projet	Cél. : 0767032112 Mail : salifodualtara@gmail.com	
				Cél. : Mail :	
				Cél. : Mail :	
				Cél. : Mail :	

Image 5 : Liste de présence des producteurs exclus d'ECAM pour l'atelier d'élaboration du plan d'action



**ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES**  
*Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023*  
**LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS EXCLUS**

N°-	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
1	YAO N' Goran Franck	Gnangomiekro	0787 37 1373	+
2	Kouame Amelou pibonim Jeanne	Kakadjekro	054512 5080	
3	YAO Koffi Eric	Gnangomiekro	0767 22 4906	A
4	ATONBA N'Dri Roger	Gnangomiekro	074912 5634	



ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS EXCLUS

N°-	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
5	Kouan Kouam Leonard	Guangmieu Kouakoukro	0749760127	+
6	Kouenan Kouadio	Petit ouelli	0747799668	X
7	Amadou Anoin Narian	Guangomieu Kro	0788437150	Ⓢ
8	Brou Kouam Renu	Guangomieu Kro	0707903540	#

**ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES**
*Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023*
**LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS EXCLUS**

N°-	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
9	Yao Koffi Aboudrame	Kakadjekro	0749 14 32 26	S
10	Zongo François	Kakadjekro	0779425279	Ø
11	Brousson Kamouan Paul	Nouveau quartier	0709883224	BFP
12	Naba Wendlassida	Kakadjekro	0747056506	aw



## ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023

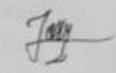
### LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS EXCLUS

N°.	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
13	Kouassi Amoin Salimata	Kakadjekro	074914 3226	
14	Amari Bohoussou Ferdinand	Nouveau quartier	071291467	
15	Brou Kouame Narius	Kakadjekro	074987 3437	
16	Kra Yao	Nouveau quartier	0160298673	

ATELIER D'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES

Meagui, Coopérative ECAM - Samedi 13 Mai 2023

LISTE DE PRESENCE DES PRODUCTEURS EXCLUS

N°.	NOM & PRENOM (S)	SECTION DE LA COOPERATIVE	TELEPHONE	EMARGEMENT
17	Koffi Kouam Hyacinthe	Kakadjekro	0747394731	
18	Oka Brou	zboyekoum	0755744620	
19	Brou Kouadio	Petit ouelli'	0749950643	
20	N'Guessan Kouame Sourmaila	Petit ouelli'	0778853179	